

# **ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020**



# PRÉAMBULE

## Note de synthèse / article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales

**P**révu par l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et introduit par la loi du 6 février 1992, le débat d'orientation budgétaire (DOB) a pour vocation d'éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité. Ce débat constitue un acte politique majeur, marquant une étape fondamentale du cycle budgétaire. Il se tient normalement dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Mais le contexte exceptionnel lié à la crise sanitaire du COVID-19 a grandement chamboulé le calendrier de l'année 2020. Ainsi, l'article 4 de l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 a reporté au 31 juillet 2020 la date limite d'adoption des budgets 2020. Il autorise également de manière exceptionnelle, la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire dans la même séance du vote du budget.

**S'** appuyant sur le contexte général et des éléments d'analyse rétrospective et prospective, ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, et ainsi de pouvoir dégager les priorités et axes forts de l'action municipale.

**L**e contenu de ce débat est encadré par divers textes, dont l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le débat porte également «sur les engagements pluriannuels envisagés et sur

*l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune*». L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe) est venu compléter les éléments de ce débat, avec notamment des données détaillées au niveau des charges de personnel (structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, des avantages en nature et du temps de travail).

La grave crise sanitaire et ses effets ont provoqué une crise économique et sociale sans précédent. Cette situation inédite a des conséquences lourdes pour les collectivités locales, et celles des DOM, de manière encore plus marquées. Ainsi, les prévisions et orientations initiales ont dû être revues et ajustées aux nouvelles conditions beaucoup plus restreintes, malgré le soutien financier de l'Etat.

**P**réalablement à l'exposé des orientations envisagées, il convient donc de faire un point sur l'environnement économique et financier qui prévaut actuellement sur le plan national et local. Ces informations sont très importantes car elles permettent d'apporter un éclairage sur l'évolution constatée et prévisible de la situation financière de la Ville de Saint-Paul.

**E**nfin, il est important de noter que ce débat sur les orientations budgétaires, qui concerne le Budget Principal et son Budget Annexe (Régie de Pompes Funèbres), n'a aucun caractère décisionnel. La délibération imposée par la loi NOTRe n'a pour finalité que de constituer une preuve de la tenue effective du débat.



# Sommaire

<b>I/ LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER.....</b>	<b>7</b>
. 1- Perspectives économiques.....	9
. 2- Loi de programmation 2018-2022 et Loi de finances 2020.....	11
. 3- Le contexte local.....	12
<b>II/ RETROSPECTIVE ET CONSTATS.....</b>	<b>13</b>
. <b>A- Rétrospective 2014 - 2019.....</b>	<b>16</b>
. 1- Les recettes de fonctionnement.....	16
. 2- Les dépenses de fonctionnement.....	18
. 3- La Capacité d'Autofinancement.....	21
. 4- Les investissements.....	21
. <b>B- Budget annexe des pompes funèbres.....</b>	<b>23</b>
. <b>C- Structure et gestion de la dette.....</b>	<b>24</b>
. 1- Le coût de la dette.....	24
. 2- La structure de la dette.....	25
. 3- La répartition par prêteur.....	25
. 4- L'évolution de la dette et la capacité de désendettement.....	26
. 5- Le profil d'extinction de la dette actuelle.....	26
. <b>D- Les ressources humaines : situation et évolution.....</b>	<b>28</b>
. 1- Données financières relatives aux ressources humaines en 2019.....	28
. 2- L'évolution des dépenses de personnel.....	29
. 3- La structure des effectifs (2017-2018-2019).....	31
. 4- Le temps de travail.....	31
. 5- Le traitement indiciaire et le régime indemnitaire.....	31
<b>III/ LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES.....</b>	<b>33</b>
. <b>A- Le fonctionnement en 2020.....</b>	<b>35</b>
. 1- Les recettes de fonctionnement.....	35
. 2- Les dépenses de fonctionnement.....	37
. <b>B- L'investissement en 2020.....</b>	<b>39</b>
. 1- Les dépenses d'investissement.....	39
. 2- Le financement des investissements.....	40

<b>IV/ PROSPECTIVE GLOBALE 2020-2023.....</b>	<b>41</b>
. 1- Au niveau des recettes de fonctionnement.....	44
. 2- Au niveau des dépenses de fonctionnement.....	44
. 3- Concernant l'investissement.....	44
. 4- Concernant l'endettement.....	45
<b>V/ LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES THEMATIQUES.....</b>	<b>47</b>

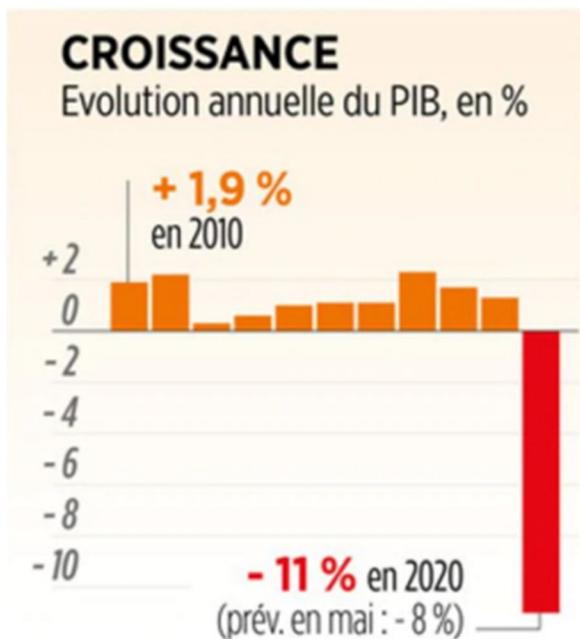


# I - Le contexte économique et financier



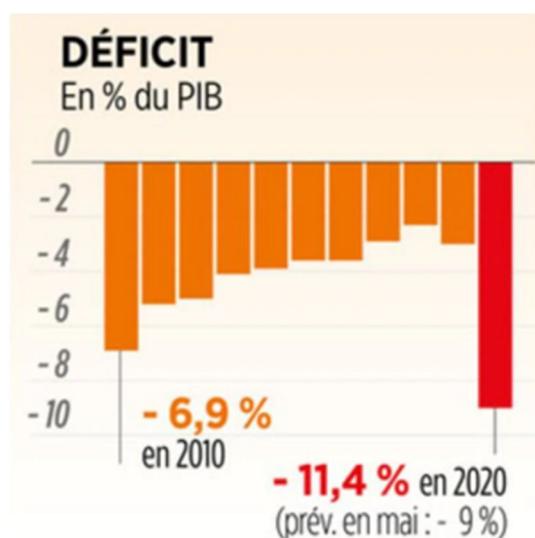
## 1- Perspectives économiques (sources : INSEE - La Banque Postale - Loi de finances)

Suite à la prise de mesures de confinement pour contrôler la crise sanitaire, les économies de nombreux pays, dont la France, ont été mises à l'arrêt entre fin mars et début mai. Selon les estimations de l'Insee, l'économie française aurait fonctionné à environ 35% de la normale durant le confinement. Après une baisse record du PIB de 5,8 % au 1er trimestre, la contraction sera encore plus marquée au 2ème trimestre (de l'ordre de 20 %) puisque ce dernier intègre un mois et demi de confinement. Par effet de base, avec le redémarrage graduel de certaines activités, le 3ème trimestre enregistrera une forte croissance du PIB. Mais le niveau de ce dernier restera très inférieur à celui observé fin 2019.



Au total, si l'épidémie reste maîtrisée, le recul du PIB en moyenne annuelle en 2020 pourrait avoisiner -10 %, avant que n'intervienne un net rebond l'an prochain.

Néanmoins, le manque de visibilité et les aléas nombreux laissent même craindre un impact plus fort de la crise, allant jusqu'à -11 voire -12,5% de recul de la croissance selon les dernières estimations du FMI.



Face à la crise sanitaire et économique, les prévisions du gouvernement en termes de **déficit public** ont été totalement remises en cause, éloignant d'autant plus les objectifs des critères européens.

Avec les mesures de soutien de l'économie et des collectivités locales, prévues au Projet de Loi de Finances Rectificative n° 3, le déficit annuel pourrait atteindre plus de 11% du PIB.

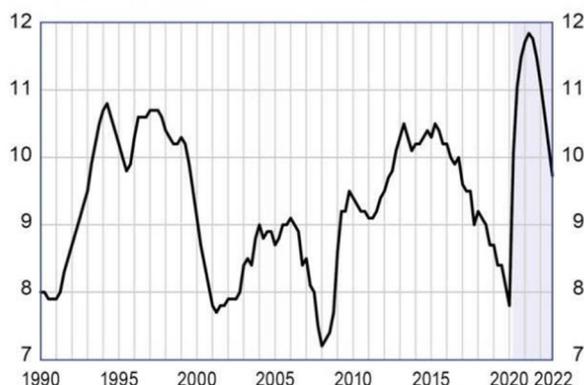
La **dette publique** de la France, est le fruit de l'accumulation des déficits au fil des ans.

Alors que le gouvernement prévoyait de baisser de 6 points le poids de la dette d'ici 2022, la crise du coronavirus a provoqué son envol à près de 120% du PIB, soit deux fois le niveau des critères de Maastricht.

Il est difficile de déterminer avec exactitude toute l'ampleur que prendra la crise économique découlant de la pandémie de coronavirus, et son impact sur l'emploi.

Si le dispositif massif de chômage partiel mis en place par le gouvernement va quelque peu ralentir l'impact de la crise sur l'emploi et le pouvoir d'achat cette année, le taux de chômage devrait atteindre plus de 10 % fin 2020, et grimper jusqu'à un pic supérieur à 11,5 % à la mi-2021. Il diminuerait ensuite progressivement en dessous de 10 % fin 2022.

(BIT, en % de la population active, France entière)



## INFLATION

Variation annuelle, en %



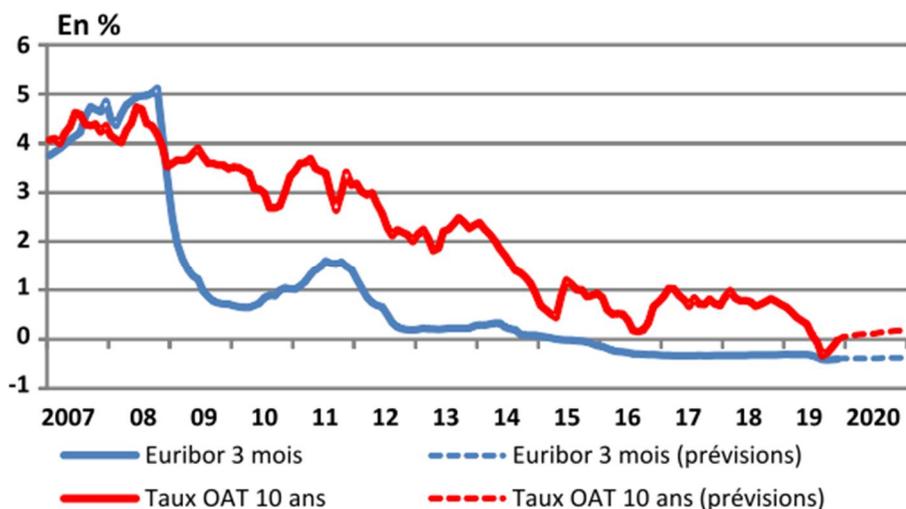
À court terme, l'**inflation** devrait rester modérée (0,4%), notamment du fait des pressions baissières sur les salaires suite à la dégradation du marché du travail, et du prix du pétrole à un niveau bas.

Par la suite elle pourrait peut-être légèrement se raffermir si les entreprises réussissent à transmettre dans leurs prix de vente, les hausses de coûts liés aux changements dans les processus de production imposés par la crise sanitaire.

Enfin, le creusement des déficits publics suite à la récession constitue une pression haussière sur les taux d'intérêt des emprunts d'État. La BCE,

comme la Réserve fédérale américaine, a toutefois considérablement augmenté ses achats d'actifs depuis mars dernier afin de stabiliser le système financier et peser sur les taux d'intérêt. Ainsi, grâce aux interventions de la BCE, le marché interbancaire n'a pas connu de tensions majeures jusqu'ici même si une certaine volatilité a été perceptible à certaines périodes, ce qui s'est traduit par une petite hausse de l'Euribor 3 mois.

## Évolution des taux d'intérêt en France



Source : IHS, prévisions La Banque Postale (janvier 2020)

©La Banque Postale Collectivités Locales

## 2- Loi de Programmation 2018-2022 et Loi de Finances 2020

Pour rappel, la dernière loi de programmation des finances publiques 2018-2022 avait fixé une trajectoire de redressement des comptes publics, au moyen d'un effort demandé à l'ensemble des administrations publiques. Les collectivités locales devaient contribuer à hauteur de 13Md€ sur la période, soit 16% de l'effort demandé, l'Etat à hauteur de 30% et les organismes de sécurité sociale à hauteur de 50%. Les deux axes fixés par la contractualisation, consistaient à une limitation de l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement à +1,2% par an, et une réduction du besoin de financement.

Mais la crise sanitaire et ses conséquences ont provoqué une grave crise économique qui bouleverse toutes les perspectives et orientations. La Loi n°2020-290 du 23 mars 2020 instaurant l'état d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, a ainsi suspendu pour 2020 l'application du dispositif de pilotage des dépenses de fonctionnement des collectivités locales (article 12).

L'Etat a pris des mesures d'urgence exceptionnelles afin de préserver les entreprises françaises, durement touchées par le quasi-arrêt de l'activité économique durant la période de confinement.

Les collectivités locales sont également très impactées par cette crise sans précédent. Elles ont dû faire face à des dépenses supplémentaires afin de garantir la sécurité de leurs agents et de leurs usagers. Toutefois, c'est au niveau de leurs recettes que les collectivités sont le plus impactées. En effet, l'arrêt de l'économie et

la fermeture des services publics a privé les communes d'une part importante de leurs recettes fiscales, domaniales et tarifaires.

Dans son Projet de Loi de Finances Rectificative n° 3, l'Etat tente d'apporter une première réponse à l'incapacité des beaucoup de collectivités d'adopter un budget 2020 en équilibre. C'est ainsi, que le PLFR3 propose 4,5 milliards d'euros pour l'ensemble des collectivités locales et qui se décomposent de la façon suivante :

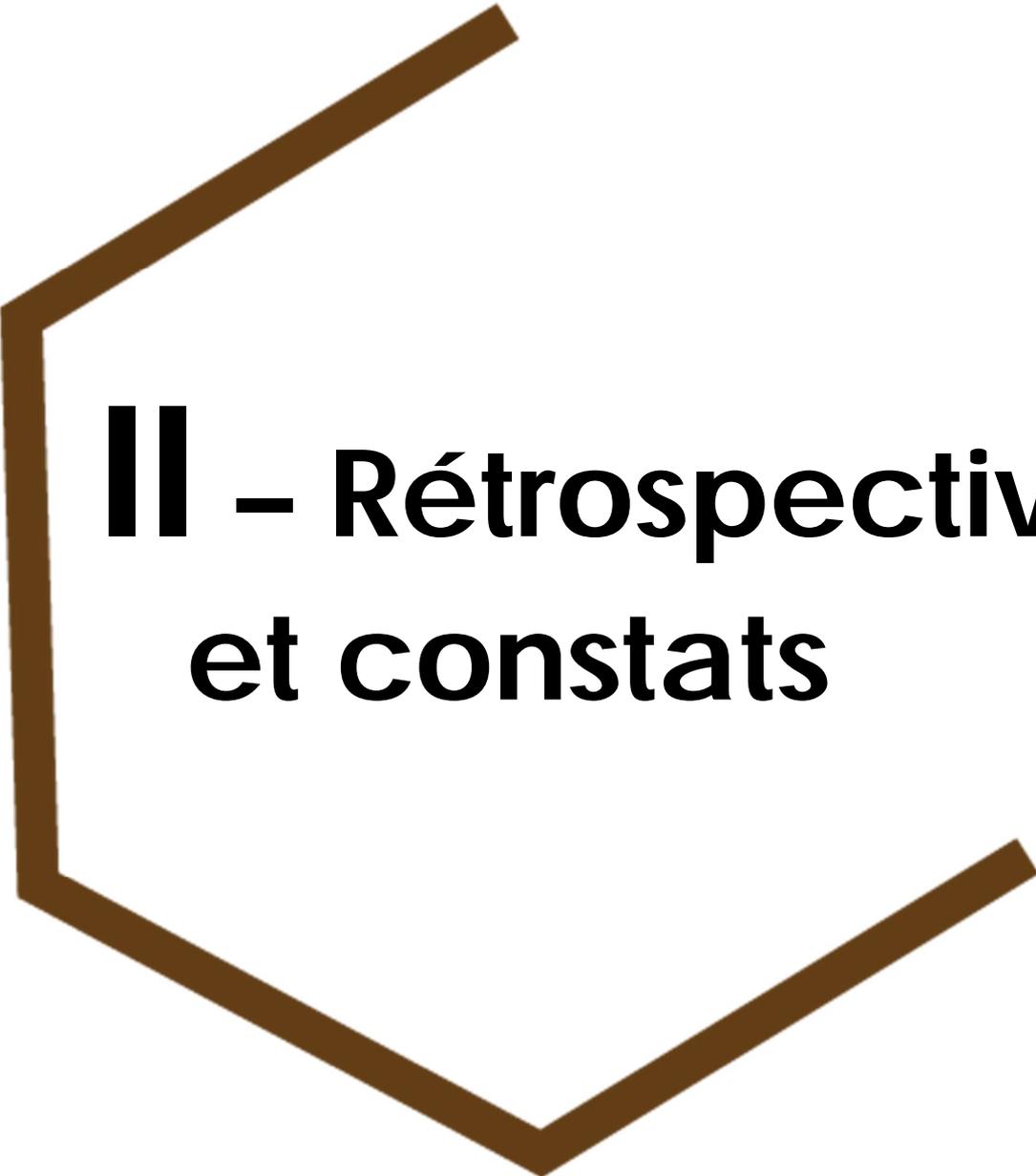
- 1 milliard au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL),
- 750 millions d'euros au titre des pertes financières du bloc communal,
- 2,7 milliards d'euros d'avances remboursables pour les départements et métropoles concernées qui connaissent des pertes de recettes de droit de mutation à titre onéreux,
- 60 millions d'euros supplémentaires pour les régions d'outre-mer.

La compensation des pertes de recettes pour le bloc communal devrait correspondre à l'écart entre la moyenne des recettes fiscales et domaniales sur la période 2017-2019, et les recettes réellement encaissées en 2020. Malheureusement, cette mesure reste insuffisante, car elle prive les collectivités des éventuelles dynamiques attendues sur certaines recettes, et prises en compte dans la construction initiale des budgets de l'exercice 2020.

### 3- Le contexte local

Les collectivités locales font partie des entités les plus pénalisées par cette crise, et celles des Outre-mer d'autant plus. En effet, une part prépondérante des recettes budgétaires des communes des DOM est constituée par une redistribution des produits de fiscalité indirecte, comme l'octroi de mer ou encore la taxe sur les carburants. L'activité économique qui conditionne l'existence même de ces recettes, a été à l'arrêt pendant pratiquement deux mois, et malgré un déconfinement à la mi-mai, il s'avère que cette situation économique dégradée va perdurer sur une longue période.

Cela signifie clairement que les recettes des communes de la Réunion vont subir une forte chute, évidemment non anticipée, et qui aura de graves conséquences sur l'équilibre de leurs comptes. La forte rigidité des charges structurelles des communes réunionnaises, liée notamment à la forte représentativité des charges de personnel, fait que les marges de manœuvre en dépenses sont très limitées. Ces dernières sont d'ailleurs déjà mobilisées par les dépenses exceptionnelles supplémentaires liées à la crise. Il est plus que probable que la situation financière des communes sera très critique en 2020, mais aussi en 2021.



# **II - Rétrospective et constats**



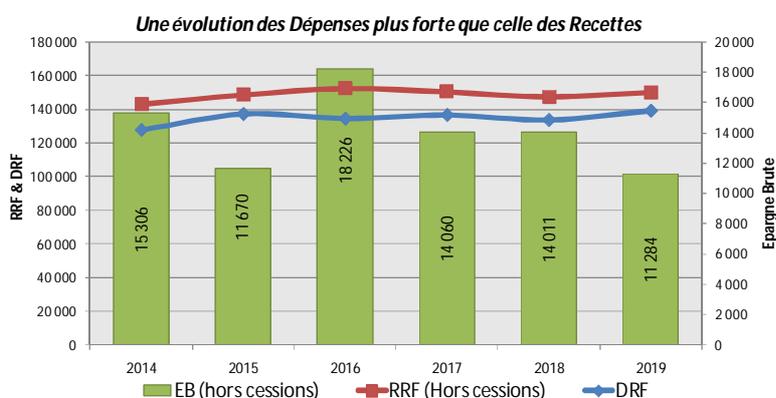
Les comptes de l'exercice 2019 ne sont pas encore adoptés, mais ils permettent toutefois de dégager des tendances. L'évolution des dépenses de gestion a été plus marquée que celle des recettes de gestion (3,7% contre 2,1%). Cela a impacté l'épargne nette qui se réduit d'environ 2 M€, pour s'établir à 1,266 M€.

Les Dépenses d'Équipement Brut de 2019 sont d'un niveau voisin de la moyenne des réalisations sur la période 2014 -2018, soit environ 40,5 M€. En raison principalement de la baisse de l'épargne, et afin de financer ces investissements, le recours à l'emprunt a été plus fort en 2019.

## Rétrospective des grands équilibres budgétaires

	2014	2015	2016	2017	2018	Evolut <sup>o</sup> Moyenne 2014-2018	2019	Variations	
	Définitif	Définitif	Définitif	Définitif	Définitif		Estimation	(En %)	(En valeur)
<b>RECETTES DE GESTION</b>	141 768 536,43	147 895 445,17	151 901 215,64	150 014 047,16	146 517 742,42	0,86%	149 566 322,86	2,1%	3 048 580,44
- <b>DEPENSES DE GESTION</b>	123 895 429,47	131 859 290,68	130 250 553,99	132 798 443,78	129 823 926,07	1,23%	134 684 069,22	3,7%	4 860 143,15
= <b>RESULTAT DE GESTION</b>	17 873 106,96	16 036 154,49	21 650 661,65	17 215 603,38	16 693 816,35	0,30%	14 882 253,64	-10,9%	-1 811 562,71
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	18 764 848,96	15 772 776,97	21 183 886,35	16 769 648,89	16 569 145,46	-0,92%	13 848 436,69	-16,4%	-2 720 708,77
- Intérêts de la Dette	3 458 878,15	3 336 692,04	2 957 475,79	2 710 127,39	2 558 117,54	-7,22%	2 564 356,37	0,2%	6 238,83
= <b>EPARGNE BRUTE (CAF BRUTE)</b>	15 305 970,81	12 436 084,93	18 226 410,56	14 059 521,50	14 011 027,92	1,15%	11 284 080,32	-19,5%	-2 726 947,60
- Capital de la Dette	9 587 551,57	10 158 878,59	13 469 465,45	10 306 209,77	10 668 137,44	4,64%	10 017 979,77	-6,1%	-650 157,67
= <b>EPARGNE NETTE (CAF NETTE)</b>	5 718 419,24	2 277 206,34	4 756 945,11	3 753 311,73	3 342 890,48	4,17%	1 266 100,55	-62,1%	-2 076 789,93
<b>DEP. D'EQUIP. BRUT (DEB = Chap 20, 21 et 23)</b>	42 435 010,91	49 046 374,03	33 962 423,51	34 405 932,05	44 658 882,00	3,98%	40 459 170,01	-9,4%	-4 199 711,99
+ <b>DEPENSES FINANCIERES (Hors dette)</b>	320 796,18	1 143 429,40	5 214 240,40	1 472 222,18	5 076,14	ns	221 736,00	4268,2%	216 659,86
- <b>RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris Cessions)</b>	20 762 724,96	44 734 863,96	25 522 513,30	15 070 886,35	23 752 027,13	20,60%	24 293 581,16	2,3%	541 554,03
= <b>BESOIN DE FIN. (si négatif : excédent fin.)</b>	21 993 082,13	5 454 939,47	13 654 150,61	20 807 267,88	20 911 931,01	32,00%	16 387 324,85	-21,6%	-4 524 606,16
- <b>EPARGNE NETTE</b>	5 718 419,24	2 277 206,34	4 756 945,11	3 753 311,73	3 342 890,48	4,17%	1 266 100,55	-62,1%	-2 076 789,93
- <b>EMPRUNT</b>	10 000 000,00	7 000 000,00	10 000 000,00	11 250 000,00	17 104 710,00		18 000 000,00	5,2%	895 290,00
= <b>VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT</b>	-6 274 662,89	3 822 266,87	1 102 794,50	-5 803 956,15	-464 330,53		2 878 775,70		
+ <b>FONDS DE ROULEMENT INITIAL AU 01/01</b>	9 031 870,55	2 857 894,66	6 680 161,53	7 782 956,03	1 978 999,88	1,83%	1 514 669,35	-23,5%	-464 330,53
= <b>F.R. FINAL (= Résultat BRUT de clôture)</b>	2 757 207,66	6 680 161,53	7 782 956,03	1 978 999,88	1 514 669,35	15,19%	4 393 445,05	190,1%	2 878 775,70
<b>Capital restant dû cumulé</b>	103 968 060 €	100 839 182 €	97 370 275 €	98 314 064 €	104 750 637 €	0,8%	112 732 658 €	7,6%	7 982 021 €
<b>Capacité de Désendettement (en années)</b>	6,8	8,1	5,3	7,0	7,5		10,0		
+ <b>Solde des Restes à Réaliser :</b>	4 255 352,31	-1 634 939,47	180 627,61	5 108 600,35	4 546 011,71	-18,5%	263 082,59	-94,2%	- 4 282 929,12
* Section de Fonctionnement :	-1 191 159,41	-943 214,55	-759 387,57	-1 025 757,19	-1 339 152,11	-1,4%	-974 926,31		364 225,80
* Section d'investissement :	5 446 511,72	-691 724,92	940 015,18	6 134 357,54	5 885 163,82	-16,3%	1 238 008,90		-4 647 154,92
= <b>Résultat NET de clôture</b>	7 012 559,97	5 045 222,06	7 963 583,64	7 087 600,23	6 060 681,06	-20,5%	4 656 527,64	-23,2%	-1 404 153,42

Le contexte difficile imposé aux communes depuis plusieurs années a conduit à une



réduction des marges de manœuvre de la commune. En effet, la période 2014-2019 aura été marqué par une conjonction d'éléments pénalisant pour les finances des communes, comme les baisses des dotations, la réforme des rythmes scolaires, ou encore l'extinction des contrats aidés.

Néanmoins, la commune de Saint-Paul a réussi à prendre les mesures nécessaires afin de contenir ses dépenses de fonctionnement, et ainsi limiter la baisse des marges d'épargne. L'Épargne Nette de la ville est restée positive sur toute la période, assurant un autofinancement plus ou moins marqué de ses investissements.

# A- Rétrospective 2014 – 2019

Globalement et en moyenne, sur la période considérée, les dépenses de fonctionnement ont progressé plus vite que les recettes (+ 2,56% contre +2,10%). Cependant ces moyennes masquent des variations importantes, liées notamment au niveau des produits des cessions.

## 1- Les recettes de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement en K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019*	Évolution 2018=>2019	Pour mémoire Evolution 2017 => 2018	Évolution Moyenne (2014-2019)
<b>Total (en K€)</b>	<b>145 449</b>	<b>167 380</b>	<b>160 286</b>	<b>151 686</b>	<b>153 899</b>	<b>160 070</b>	<b>4,01%</b>	<b>1,46%</b>	<b>2,10%</b>
<b>Evol en valeur (K€)</b>	<b>2 403</b>	<b>21 931</b>	<b>- 7 094</b>	<b>- 8 600</b>	<b>2 213</b>	<b>6 171</b>			
<b>Evol annuelle des RRF (en %)</b>	1,68%	15,08%	-4,24%	-5,37%	1,46%	4,01%			
Impôts et taxes (73)	94 093	95 517	102 165	103 424	106 072	108 386	2,18%	2,56%	2,98%
<i>Octroi de Mer et FIRT</i>	38 074	38 991	39 852	40 252	42 219	42 596	0,89%	4,88%	3,19%
<i>Taxes Locales</i>	41 653	42 353	47 656	48 605	49 479	50 813	2,70%	1,80%	4,04%
Dotations et Participations (74)	34 989	37 813	34 895	32 924	34 659	33 438	-3,52%	5,27%	0,42%
<i>Dont DGF</i>	23 662	21 892	20 393	20 208	20 905	21 168	1,26%	3,45%	-2,21%
<i>Dont Remb. / Emplois d'avenir</i>	3 271	7 208	4 657	3 128	648	74	-88,55%	-79,28%	-23,14%
<i>Dont Remb. / Autres Contrats Aidés</i>	-	-	-	-	4 413	3 681	-16,58%	ns	ns
Produits des services & du domaine (70)	3 951	4 476	4 048	4 267	3 985	3 914	-1,78%	-6,61%	-1,14%
<i>Dont Cantines scolaires (7067)</i>	2 043	2 526	2 497	2 547	2 380	2 377	-0,11%	-6,55%	1,89%
Rembours. sur salaires (013)	7 083	8 499	8 874	7 625	322	2 401	646,52%	-95,78%	91,29%
Autres recettes	5 333	21 074	10 304	3 445	8 861	11 930	34,64%	157,19%	58,26%
<i>Dont Cession d'immobilisation</i>	2 602	18 815	7 826	1 310	6 522	9 946	52,49%	397,92%	148,29%

En 2019, les Recettes Réelles de Fonctionnement ont enregistré une nouvelle progression (+4,01%). Toutefois cette évolution résulte surtout d'une progression des produits de cession (+52,49%). Après retraitement de ces recettes exceptionnelles, en 2019 les recettes réelles de fonctionnement n'évoluent que de 1,86 %, et se situent au niveau de celles de l'exercice 2017 (autour de 150 M€).

### Les recettes fiscales

Les recettes de la **fiscalité directe locale** (taxes foncières et taxe d'habitation) représentent une part importante dans nos recettes réelles de fonctionnement. En 2019, cette proportion est de 33,8 %.

L'évolution des bases en 2019 a été légèrement plus forte qu'en 2018, sauf pour le foncier non bâti qui régresse de -12,1% en 2019. Globalement, le produit fiscal de 2019 a évolué de 2,8%, soit un produit complémentaire de 1,37 M€.

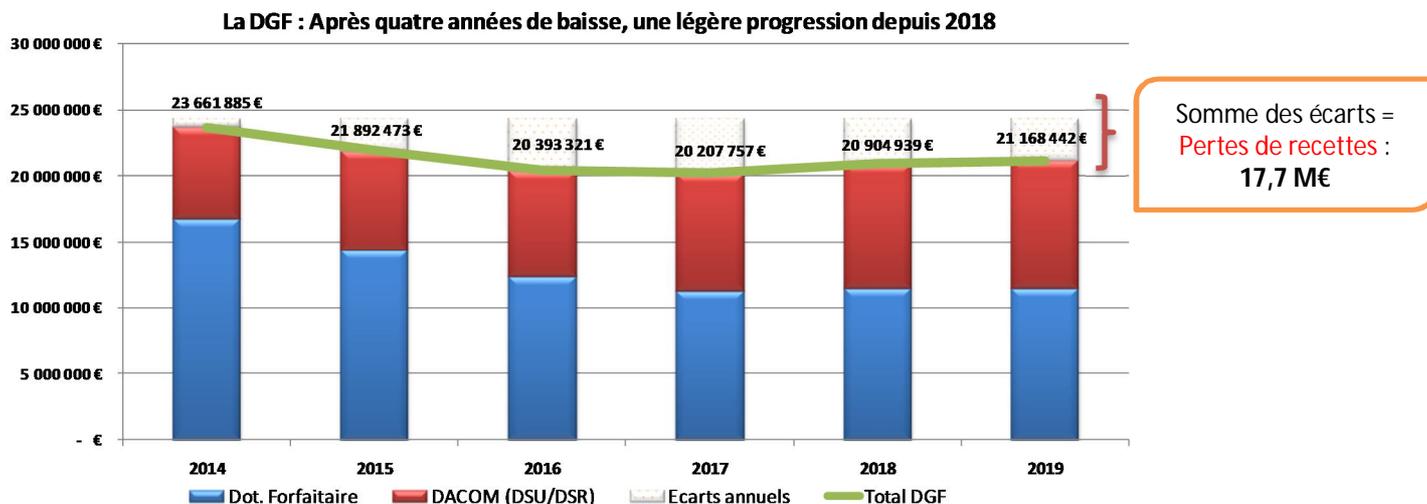
Il convient par ailleurs de rappeler la faiblesse des bases fiscales à Saint-Paul, où 75% des foyers sont non imposables, contre 73% à la Réunion et 57% au niveau national.

Avec un volume de plus de 42,59 M€ en 2019, la **fiscalité indirecte** constituée de l'Octroi de Mer et de la Taxe sur les carburants, représente plus de **28 %** de nos recettes de fonctionnement. La progression enregistrée en 2019 a été moins forte qu'en 2018 en raison de la baisse de la taxe sur les carburants décidée par la Région, suite au mouvement des gilets jaunes.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne (2014-2019)
<b>BASES NETTES</b>	<i>Définitives</i>	<i>Définitives</i>	<i>Définitives</i>	<i>Définitives</i>	<i>Définitives</i>	<i>Définitives</i>	
BASES TH	84 875 561	85 966 954	88 324 305	90 499 361	91 079 697	93 838 144	
<i>Evol en %</i>	3,8%	1,3%	2,7%	2,5%	0,6%	3,0%	2,3%
BASES TFB	87 876 955	89 583 352	93 126 650	95 620 001	97 563 575	100 271 552	
<i>Evol en %</i>	3,8%	1,9%	4,0%	2,7%	2,0%	2,8%	2,9%
BASES TFNB	890 561	913 643	1 035 034	847 893	844 314	742 306	
<i>Evol en %</i>	-1,4%	2,6%	13,3%	-18,1%	-0,4%	-12,1%	-2,7%
<b>TOTAL BASES</b>	173 643 077	176 463 949	182 485 989	186 967 255	189 487 586	194 852 002	
<i>Evol en %</i>	3,76%	1,62%	3,41%	2,46%	1,35%	2,83%	2,6%
<b>TAUX</b>							
Taux TH	20,78%	20,78%	22,55%	22,55%	22,55%	22,55%	
Taux TFB	26,57%	26,57%	28,83%	28,83%	28,83%	28,83%	
Taux TFNB	28,49%	28,49%	30,91%	30,91%	30,91%	30,91%	
<b>PRODUIT GLOBAL</b>	41 239 769	41 926 527	47 085 473	48 236 936	48 927 028	50 298 237	
<i>Evol en %</i>	3,75%	1,67%	12,30%	2,45%	1,43%	2,80%	4,07%
<i>Evol en valeur</i>	1 491 574	686 757	5 158 946	1 151 463	690 092	1 371 209	
Produit TH	17 637 142	17 863 933	19 917 131	20 407 606	20 538 472	21 160 501	
Produit TFB	23 348 907	23 802 297	26 848 413	27 567 246	28 127 579	28 908 288	
Produit TFNB	253 721	260 297	319 929	262 084	260 977	229 447	

### Les dotations de l'Etat

De 2014 à 2019, la commune de Saint-Paul a perdu de manière cumulée, plus de 17,7 M€ de recettes de DGF, réduisant de fait ses marges de manœuvre.



A compter de 2018, le mouvement de baisse progressive des dotations s'est arrêté avec la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022. En contrepartie d'un engagement contractuel encadrant les dépenses des collectivités, la Dotation Forfaitaire est globalement restée stable. La DACOM (quote-part de la DSU et de la DSR) a fait progresser l'ensemble de la DGF d'environ 260 K€ en 2019.

Le chapitre 74 intègre également depuis 2018, les participations de l'Etat au titre des contrats aidés. Sur ce point, depuis la baisse des contrats aidés décidée par le gouvernement, les recettes correspondantes ont nettement diminué dans le budget communal, passant globalement de 15,7 M€ en 2015 à seulement 3,75 M€ en 2019, soit une réduction de -76 %.

## Les autres recettes de fonctionnement

### Les produits des services et du domaine :

Compte tenu du maintien de la politique tarifaire, en général, les recettes du chapitre 70 n'enregistrent pas d'évolution significative. Ainsi, ce chapitre diminue légèrement en 2019, tout en se maintenant autour de 3,9 M€.

### Les recettes diverses :

Il s'agit principalement des participations des agents sur les chèques déjeuner et les remboursements des indemnités journalières par la CGSS. Sur ce dernier point, l'année 2019 enregistre un certain nombre de régularisations, faisant passer le chapitre 013 de 322 K€ à 1 400 K€.

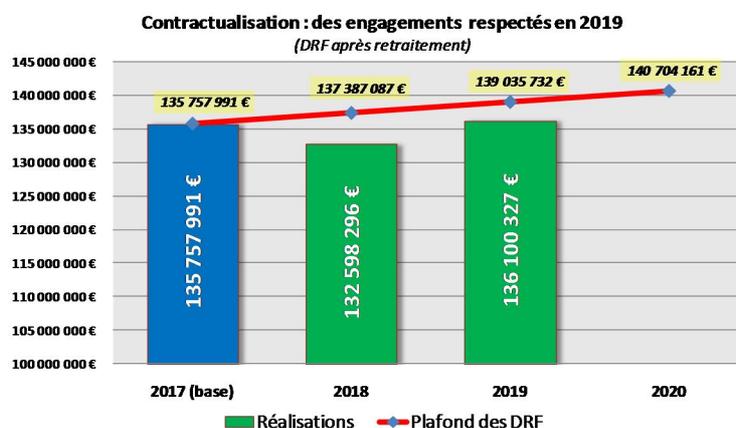
## 2- Les dépenses de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement en K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019*	Évolution 2018=>2019	Pour mémoire Evolution 2017 => 2018	Évolution Moyenne (2014-2019)
<b>Total (en K€)</b>	<b>127 541</b>	<b>136 894</b>	<b>134 234</b>	<b>136 317</b>	<b>133 366</b>	<b>138 840</b>	<b>4,10%</b>	<b>-2,16%</b>	<b>2,56%</b>
<b>Evol en valeur (K€)</b>	<b>7 790</b>	<b>9 353</b>	<b>- 2 661</b>	<b>2 083</b>	<b>- 2 951</b>	<b>5 474</b>			
<b>Evol annuelle des DRF (en %)</b>	6,51%	7,33%	-1,94%	1,55%	-2,16%	4,10%			
Charges à caractère général (011)	24 012	24 846	23 504	24 155	22 662	22 676	0,06%	-6,18%	-0,33%
Charges de personnel (012)	84 037	91 539	90 447	92 822	91 818	96 039	4,60%	-1,08%	3,53%
Autres charges de gestion courante (65)	15 705	16 002	15 702	15 562	15 168	15 831	4,37%	-2,53%	3,16%
<i>Dont subventions versées (657)</i>	<i>11 427</i>	<i>11 494</i>	<i>10 861</i>	<i>10 629</i>	<i>10 054</i>	<i>10 670</i>	<i>6,13%</i>	<i>-5,41%</i>	<i>2,59%</i>
Intérêts de la dette (66)	3 459	3 337	2 957	2 717	2 558	2 564	0,24%	-5,85%	-4,88%
Autres dépenses	328	1 171	1 623	1 061	1 159	1 730	49,19%	9,31%	40,43%

Entre 2014 et 2019 les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de +2,56 % en moyenne. En raison des baisses successives des dotations, des économies et efforts de gestion ont été réalisés sur la quasi-totalité des chapitres. Ainsi, entre 2017 et 2018, les DRF ont même baissé de -2,16%, soit -2,9 M€. L'année 2019 se termine toutefois avec une reprise à la hausse, de +4,10%.

Malgré la progression des dépenses en 2019, la commune de Saint-Paul a de nouveau respecté ses engagements dans le cadre de la **contractualisation** signée avec l'Etat en juin 2018. Pour rappel, l'évolution maximale de +1,20% par an, impose à la commune pour la période 2018-2020 la trajectoire du graphique ci-contre.

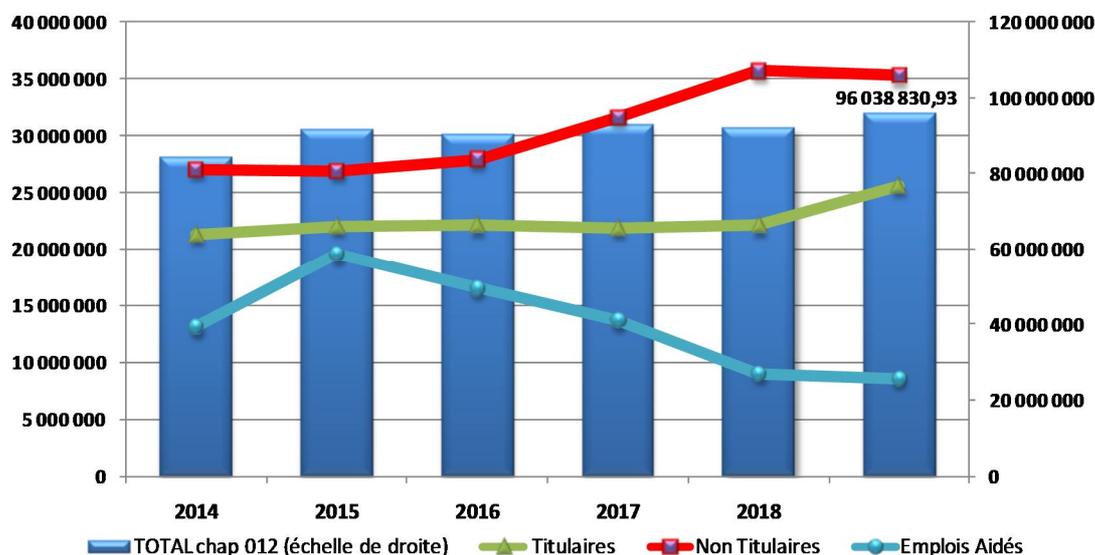
Il convient de noter que les DRF retenues pour le contrat sont retraitées des atténuations de charges et produits (chapitres 013 et 014), ainsi que des provisions (chapitre 68).



## Les charges de personnel (012)

Après le léger repli de 2018 (-1,08%), les charges de personnel ont connu une évolution dynamique en 2019 (+4,6%). Cela résulte principalement de la mise en œuvre du plan de titularisation et de l'extension des bénéficiaires des chèques-déjeuner. Le ratio de personnel (brut) progresse ainsi à 69,17%.

### Des transferts progressifs entre les catégories de personnels



Le plan de titularisation mis en œuvre en 2019 s'est traduit par un transfert de charges des non-titulaires vers les titulaires (voir graphique ci-contre).

La poursuite de la décréue des effectifs de contrats aidés, a conduit la commune à « consolider » des postes indispensables à la continuité des services (écoles, restauration scolaire, espaces verts, ...)

## Les charges courantes et autres charges de gestion

Les engagements pris dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat ont conduit à une baisse des charges courantes et de gestion à partir de 2018.

### Des charges de gestion maîtrisées



Le chapitre 011 (charges à caractère général) sont restées relativement stables entre 2018 et 2019, autour de 22,6 M€.

Globalement en recul de 1,5 M€ par rapport à 2017, les postes principaux sur lesquels des économies ont été réalisées sont les consommations d'eau et d'électricité.

Faisant partie des dépenses facultatives de la collectivité, les subventions aux associations ont également été mises à contribution dans le cadre de la contractualisation. Ainsi, entre 2017 et 2018, une baisse d'environ 400 K€ a été enregistrée au chapitre 65. En 2019 ce chapitre enregistre une progression due principalement aux nouvelles contributions de la ville au financement des structures de petite enfance, gérées par la SPL Ti Baba.

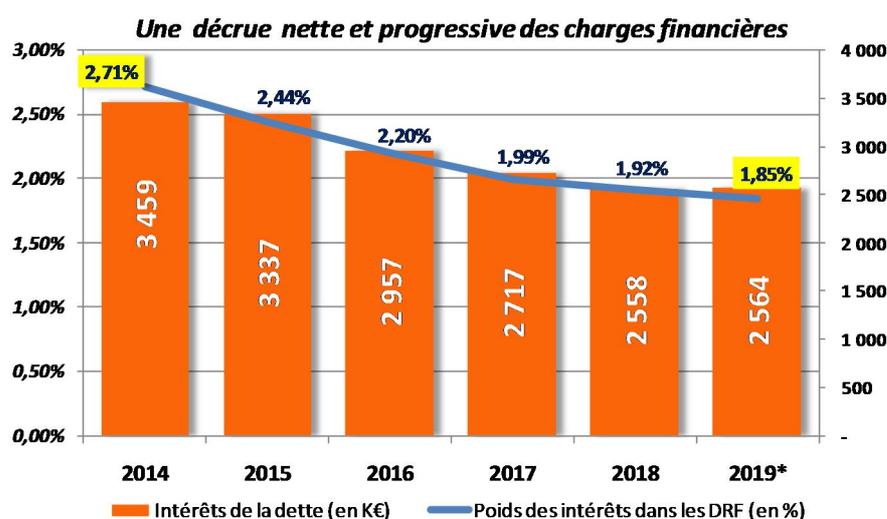
Les financements des satellites communaux (CCAS, Caisse des écoles, LESPAS, ...) ont été relativement stables sur les derniers exercices, tandis que le forfait communal aux écoles privées a de nouveau progressé en 2019, passant de 647 K€ à 784 K€.

### Les charges financières

En 2019, ce poste est resté relativement stable, mais en l'espace de six années, ce poste de dépenses a été réduit de près d'un million d'euros. Cela s'explique notamment par la baisse durable des taux, et un désendettement significatif entre 2014 et 2016 (-6,5 M€ sur le stock de dettes).

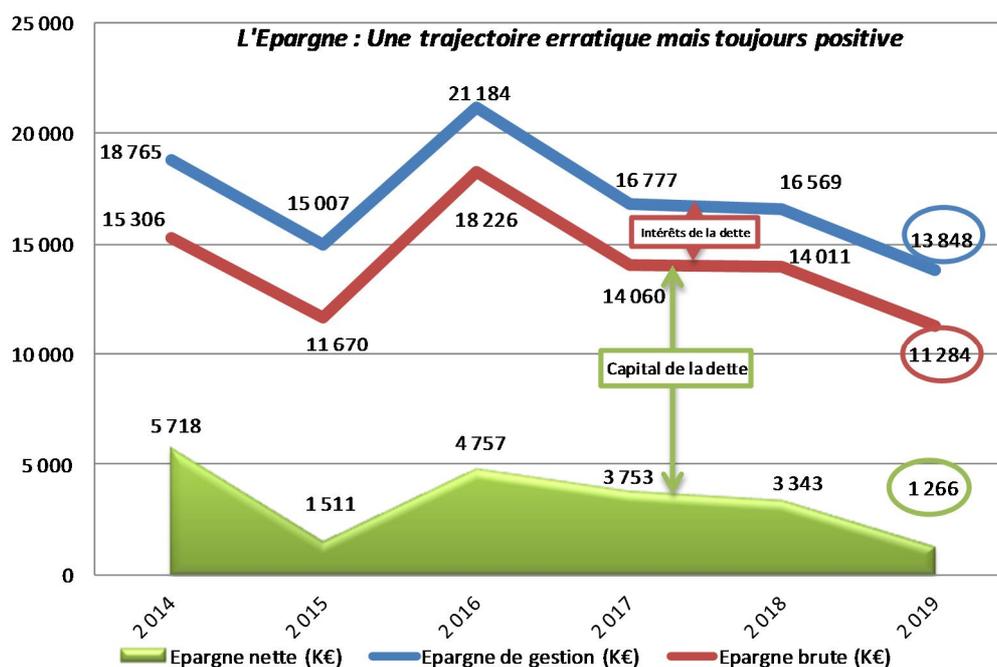
Par ailleurs, profitant de l'opportunité des taux bas, la commune a privilégié une durée moyenne de remboursement plus longue pour les nouveaux contrats (autour de 20 ans).

Ainsi, le poids des intérêts financiers dans les dépenses réelles de fonctionnement n'a cessé de diminuer, pour passer de 2,71% en 2014, à seulement 1,85% en 2019.



### 3- La capacité d'autofinancement

L'autofinancement net (ou l'épargne nette) correspond au solde des recettes de fonctionnement lorsque les dépenses de fonctionnement, les intérêts et le capital des emprunts sont payés. Cet indicateur traduit la capacité de la collectivité à faire face à ses dettes, mais aussi à assurer un autofinancement (partiel) de ses investissements. Sur la période 2014 – 2019, les différents soldes d'épargne ont ainsi connu les évolutions suivantes :



Le contexte qui pèse sur les collectivités depuis 2014 tranche avec celui qui a prévalu précédemment. Ainsi, impactée en cascade par les baisses successives des dotations, les transferts de charges, ou encore la sécurisation des activités nautiques, l'épargne de la commune a connu une évolution erratique, avec une tendance générale à la baisse.

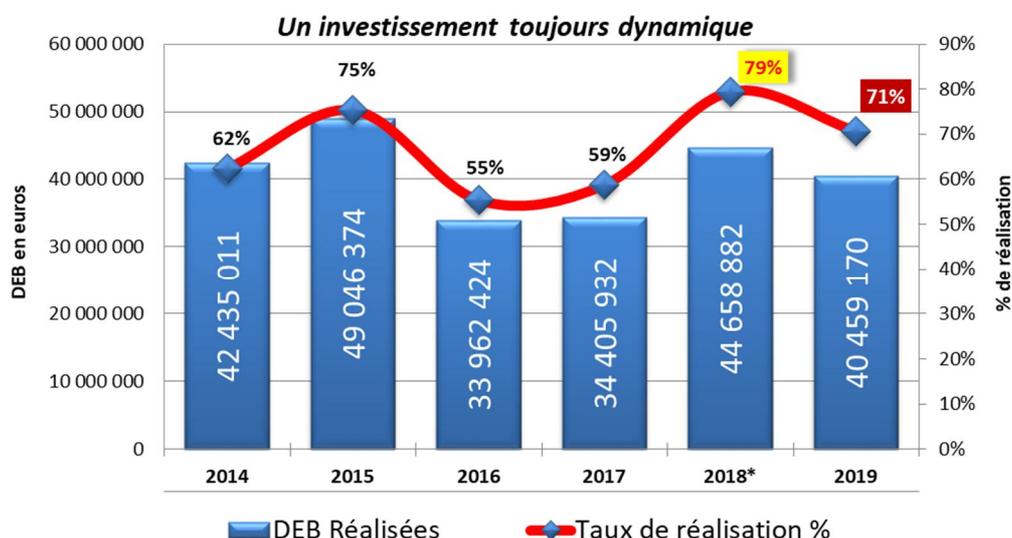
Des mesures d'économie prises en 2015 et 2016, associées à une révision de la fiscalité, ont permis de limiter l'érosion de l'épargne, et ainsi maintenir une épargne nette positive.

### 4- Les investissements

#### Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement (études, subventions d'équipement, acquisitions et travaux), sont celles qui ont pour effet de modifier durablement le patrimoine communal. . Ces dépenses ont connu l'évolution suivante :

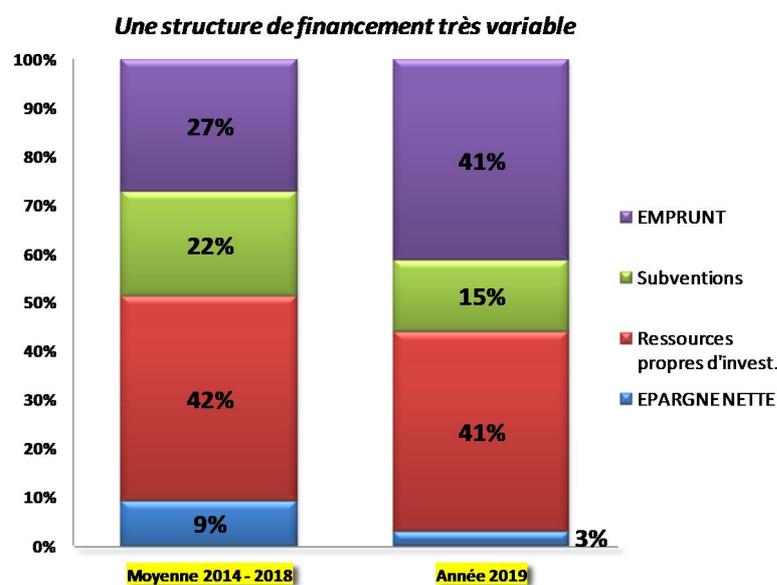
Sur la période 2014 / 2018, la réalisation moyenne des dépenses d'équipement est d'environ 40,9 M€, avec de fortes variations, liées à la nature et à l'ampleur des opérations. Les réalisations de 2019 restent proches de cette moyenne, avec près de 40,4 M€. Le taux de réalisation reste au-delà de 70%, mais baisse par rapport à 2018.



Les ratios ci-dessous indiquent le niveau de l'effort d'équipement de Saint-Paul, sur la période de 2017 à 2019 :

RATIOS	SAINT-PAUL						Moyenne 2018
	2014	2015	2016	2017	2018	CA 2019	(France)
Taux d'équipement (%) : Dép. d'équip. brut / recettes. réelles de fonct.	29,75%	29,65%	21,69%	23,18%	29,29%	25,65%	18,7%
Dépenses d'équipement brut / habitant (en €/ hab)	410	467	328	331	416	378	264

### Le financement des investissements



La contraction de nos marges d'épargne a influé directement sur la structure de financement de nos investissements. Ainsi, sur l'exercice 2019, la part relative de l'autofinancement a fortement baissé par rapport à la moyenne de la période 2014-2019 (3% contre 9%). En conséquence, la variable d'ajustement que constitue l'emprunt, a été plus fortement sollicitée, passant de 27% en moyenne à 41%.

Malgré la recherche des meilleurs financements disponibles, et en raison des décalages au niveau des encaissements, la part des subventions est aussi en baisse significative par rapport à la moyenne (15% contre 22%).

Le niveau des ressources propres d'investissement (FCTVA, FRDE, taxes d'aménagement) reste relativement stable autour de 41%.

L'épargne nette chute de manière significative, de 9% à 3%.

## B- Budget annexe des pompes funèbres

Le seul budget annexe au budget principal de la Ville est celui des Pompes Funèbres. Institué en 1999, il a pour unique objet d'isoler toutes les dépenses et recettes liées à la prestation de fossoyage dans les cimetières de la commune.

Devant s'équilibrer par ses propres recettes, c'est-à-dire les participations des familles, ce budget ne reçoit aucune subvention de la Ville. Il convient néanmoins de rappeler que les personnes démunies de ressources suffisantes, en particulier celles relevant de la CMU, bénéficient d'une prise en charge totale de leurs frais par le CCAS.

Sur la période de 2014 -2019, ce budget a évolué comme suit :

Régie de Pompes Funèbres	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes de Fonctionnement	96 369,00 €	99 334,20 €	113 666,02 €	101 805,20 €	105 808,80 €	102 052,30 €
Dépenses de Fonctionnement	106 193,49 €	98 448,56 €	104 268,46 €	117 378,39 €	104 507,69 €	107 912,90 €
Résultat N-1 reporté	17 091,70 €	7 267,21 €	8 152,85 €	17 550,41 €	1 977,22 €	3 278,33 €
<b>Résultat de Clôture FCT</b>	<b>7 267,21 €</b>	<b>8 152,85 €</b>	<b>17 550,41 €</b>	<b>1 977,22 €</b>	<b>3 278,33 €</b>	<b>- 2 582,27 €</b>
Recettes d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Dépenses d'investissement	- €	- €	0,02 €	- €	- €	- €
Résultat N-1 reporté	20 739,19 €	20 739,19 €	20 739,19 €	20 739,17 €	20 739,17 €	20 739,17 €
<b>Résultat de Clôture INV</b>	<b>20 739,19 €</b>	<b>20 739,19 €</b>	<b>20 739,17 €</b>	<b>20 739,17 €</b>	<b>20 739,17 €</b>	<b>20 739,17 €</b>
<b>Résultat global cumulé</b>	<b>28 006,40 €</b>	<b>28 892,04 €</b>	<b>38 289,58 €</b>	<b>22 716,39 €</b>	<b>24 017,50 €</b>	<b>18 156,90 €</b>

# C- Structure et gestion de la dette

## 1- Le coût de la dette

Éléments de synthèse	Au : 31/12/2018	Au : 31/12/2019	Variation
La dette globale est de :	104 750 637,37 €	112 732 657,58 €	↑
Taux moyen annuel :	2,51 %	2,31 %	↓
Taux actuariel :	2,49 %	2,33 %	↓
Durée de vie moyenne :	6 ans, 11 mois	7 ans, 2 mois	↑
Durée de vie résiduelle :	21 ans, 1 mois	20 ans, 10 mois	↓
Nombre de contrats :	32	33	↑

L'encours de dette de la ville de Saint Paul est amorti de 10 018K€ sur l'exercice 2019. Parallèlement la ville a souscrit 18 M€ de nouveaux emprunts dont :

- 9 M€ auprès de l'**AFD** à Euribor 6M+ 1,01% sur 20 ans,
- 3 M€ auprès de **La Banque Postale** au taux fixe de 1,88% sur 16 ans
- et 6 M€ mobilisés auprès du **Crédit Agricole** (répartis sur deux contrats).

Cela se traduit donc par une progression de l'encours de dette de près de 8 M€ entre le 31/12/2018 et le 31/12/2019.

Le taux moyen qui représente le coût de la dette, s'élève à 2,31% sur l'exercice budgétaire 2019. Il est estimé à 2,16% sur l'exercice 2020 (évaluation sur la base des anticipations de marchés au 31/12/2019). Le coût de la dette de la ville se situe dans la moyenne des niveaux observés pour la strate.

Le taux actuariel est de nouveau en baisse à 2,33%, très proche du taux moyen, ce qui est l'expression d'une dette peu risquée. La baisse des taux bénéficie à la ville essentiellement via la souscription de nouveaux prêts à taux bas. Ainsi le taux moyen poursuit sa baisse, passant de 2,51% à 2,31%. Pour mémoire, ce taux moyen était de 3,06% en 2015.

La durée de vie moyenne de l'encours remonte légèrement au-dessus de 7 ans du fait des durées plus longues des nouveaux contrats.

## 2- La structure de la dette

La répartition de la dette est la suivante :

Stock au 31/12/2019	Taux Fixe	Taux Variable	Livret A	TOTAL
Encours	80 326 637,23 €	24 470 175,39 €	7 935 844,96 €	112 732 657,58 €
Pourcentage global	71,25 %	21,71 %	7,04 %	100.0 %
Durée de vie moyenne	6 ans, 8 mois	8 ans, 5 mois	9 ans, 7 mois	7 ans, 2 mois
Nombre d'emprunts	25	4	4	33
Taux actuariel	2,44 %	1,75 %	1,76 %	2,32 %
Taux moyen de l'exercice	2,62 %	1,29 %	1,76 %	2,30 %

La structure de l'encours a légèrement évolué avec la mobilisation des nouveaux contrats en 2019. Représentant près de 30% de l'encours total, l'encours à taux variable (y compris le livret A), est performant et permet d'optimiser la charge d'intérêts, avec un taux moyen à 1,38% et un taux actuariel à 1,79%. L'écart par rapport au marché représente la marge moyenne sur cet encours.

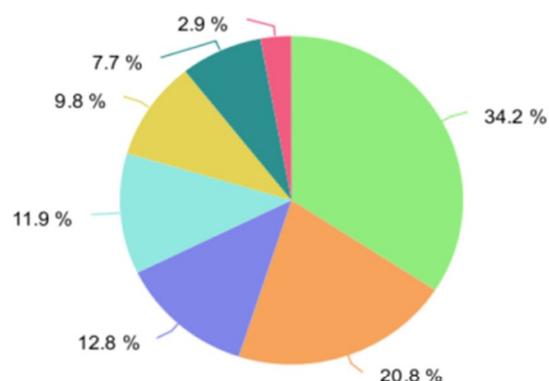
Avec l'extinction complète du dernier contrat à taux indexé à la fin 2019, la totalité de l'encours de dette de la Ville est classé en 1-A (absence de risque) selon les critères de la Charte Gissler.

## 3- La répartition par prêteur

Au 31 décembre 2019, la commune a dans son encours, 33 emprunts, répartis sur les établissements suivants :

La ville de Saint-Paul travaille avec les principaux acteurs du secteur du financement public local.

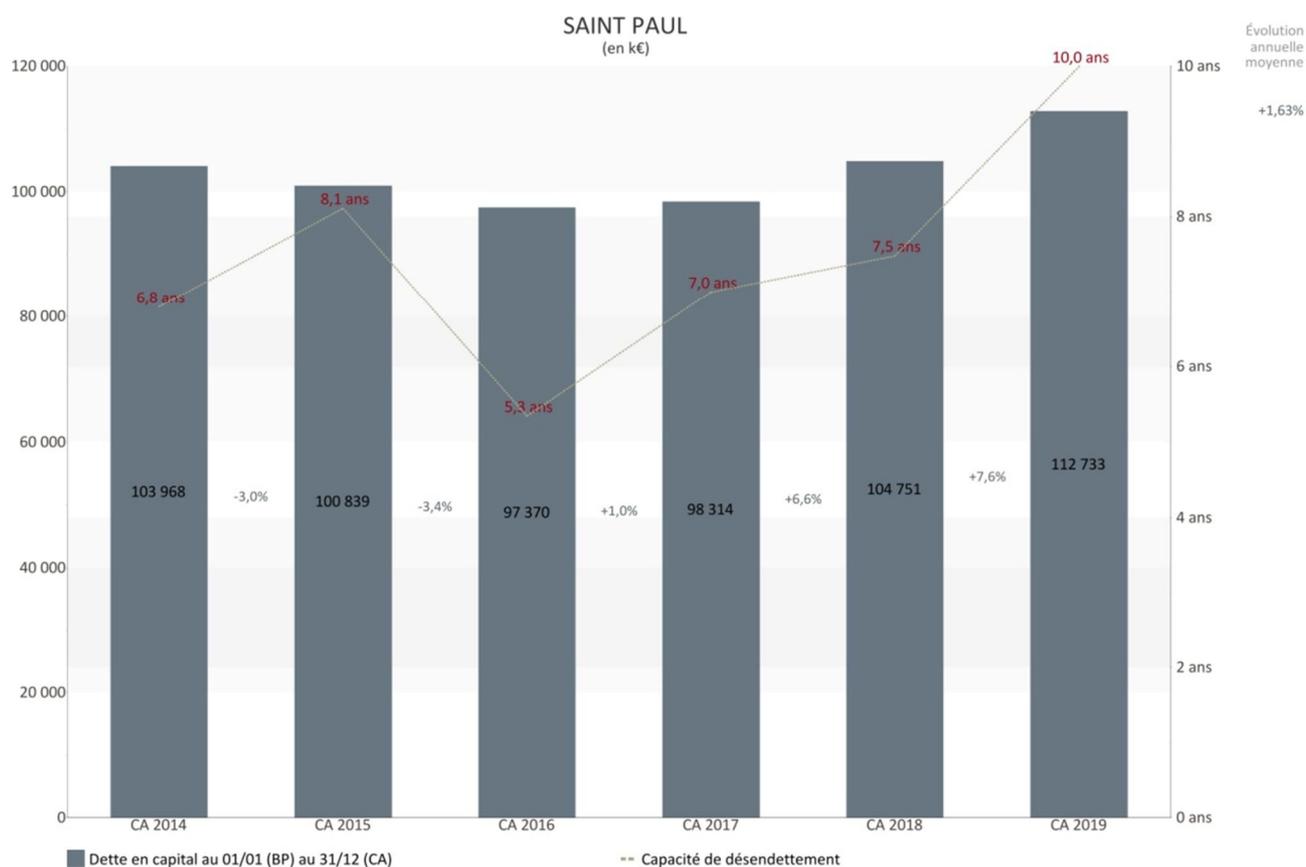
L'Agence Française de Développement (34% de l'encours) et la Caisse Française de Financement Local (près de 21% de l'encours), restent les principaux partenaires.



Prêteurs	31/12/2019	
Agence Française de Développement	38 566 K€	34,21 %
Caisse Française de Fin. Local	23 414 K€	20,77 %
Caisse d'Épargne	14 394 K€	12,77 %
C.R.C.A.	13 381 K€	11,87 %
Caisse Dépôts Consignations	10 997 K€	9,76 %
La Banque Postale	8 700 K€	7,72 %
BFT Bque Financem & Trésorerie	3 280 K€	2,91 %
<b>Total</b>	<b>112 733 K€</b>	<b>100 %</b>

## 4- L'évolution de la dette et la capacité de désendettement

Après une période de désendettement entre 2014 et 2016, où la dette a atteint son niveau le plus bas à 93,37 M€, le stock de dette a progressé entre 2017 et 2019 pour s'établir à 112,73 M€.

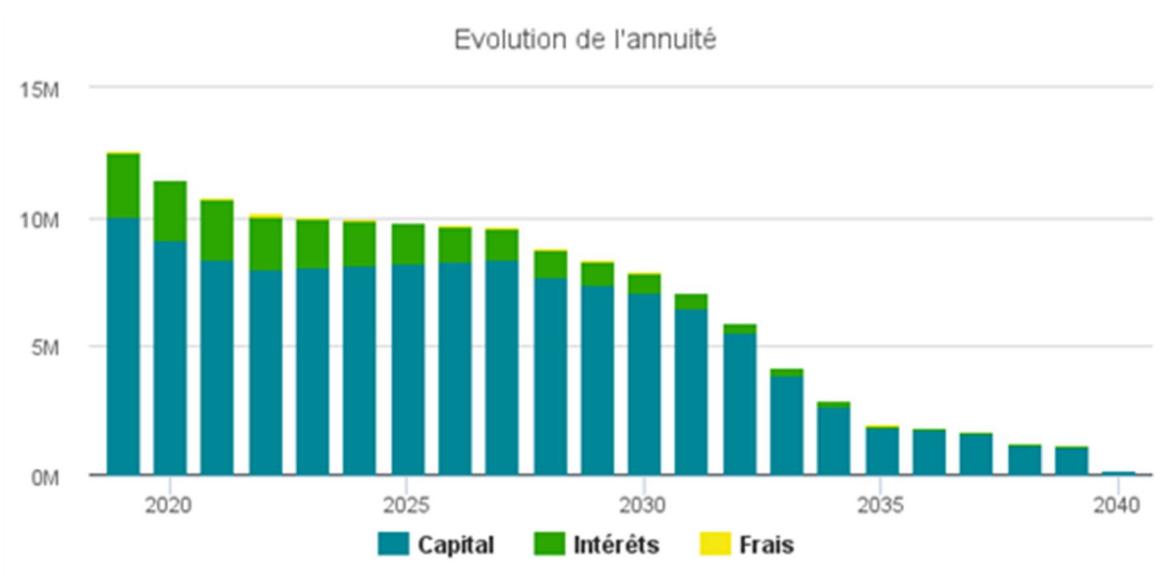
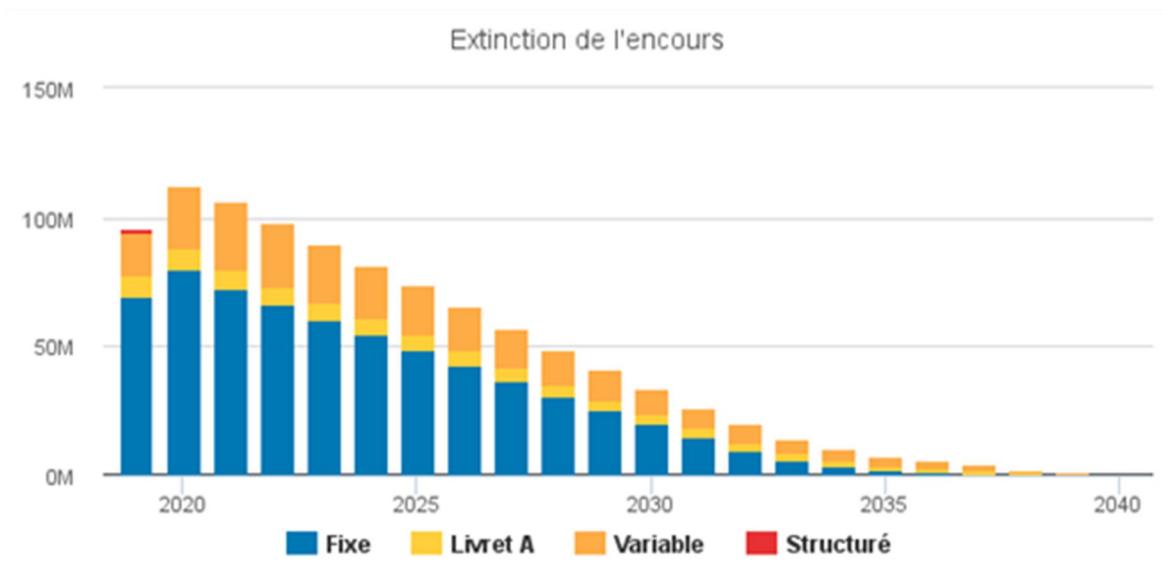


Cette progression du stock de dette, associée à une contraction de l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement, a conduit sur les 3 derniers exercices, à une dégradation du ratio de capacité de désendettement. Ce dernier est passé de 5,7 années en 2016 à 10 années en 2019, sachant que le plafond imposé dans le cadre de la contractualisation est de 12 années.

## 5- Profil d'extinction de la dette actuelle

L'encours de dette de la ville de Saint-Paul s'amortit jusqu'en 2040. La dette structurée sera totalement soldée dès 2019.

L'encours de dette augmente entre 2019 et 2020 du fait que les nouveaux encours dépassent les remboursements effectués sur l'exercice 2019.



Après la dernière échéance du prêt structuré en 2019, l'annuité totale diminue de manière significative entre 2109 et 2020.

Hors dette nouvelles, les annuités sont anticipées décroissantes, avec un palier fin 2023, où l'annuité passe en dessous des 10 M€.

## D- Les Ressources Humaines : situation et évolution

La loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 a fixé une série de mesures pour encadrer les budgets des collectivités : l'objectif étant de maîtriser la hausse des dépenses de fonctionnement à 1,2 % pour les collectivités les plus importantes, dont la ville de Saint Paul.

Un enjeu fort réside dans la gestion des ressources humaines qui représente la dépense principale de notre budget de fonctionnement.

### 1- Données financières relatives aux ressources humaines en 2019

L'évolution de la masse salariale a progressé structurellement chaque année en fonction du Glissement Vieillesse Technicité et du fait de l'absorption sur la durée du mandat de l'impact financier conséquent des mesures nationales prises depuis 2014 :

- Les cotisations patronales et les augmentations de la part CNRACL
- Les mesures nationales prises en faveur des bas salaires : La revalorisation du SMIC
- La suite de la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) permettant de valoriser les postes et les agents, de renforcer l'équité de traitement.
- La baisse des dotations des contrats aidés remplacés dès lors par des contrats de droit public de durée déterminée, non subventionnés par l'Etat.
- La mise en œuvre de la réforme au niveau du PPCR (Parcours Professionnel Carrière et Rémunération)

Il est à noter que la provision pour la dette CNAF due à l'absence de certaines déclarations a dû être de nouveau budgétée cette année pour un montant de 500 000 € dans l'attente de facture de la Caisse des dépôts.

Pour le paiement de la dette des années 2006 et 2007, l'échelonnement mis en place en 2017, se termine cette année 2019 soit un montant annuel de 295 869 €. (Dette totale de 458 597,16 € pour 2006 et 355 042,40 € pour 2007, réglée sur 3 années budgétaires).

Ces mesures ont été accompagnées également de plusieurs décisions de la municipalité prévues au BP 2019 en faveur des agents de la collectivité ayant eu un impact sur les dépenses de personnel sur l'année 2019 et par effet de reporting sur les années suivantes (titularisation, promotion interne...).

## 2- L'évolution des dépenses de personnel

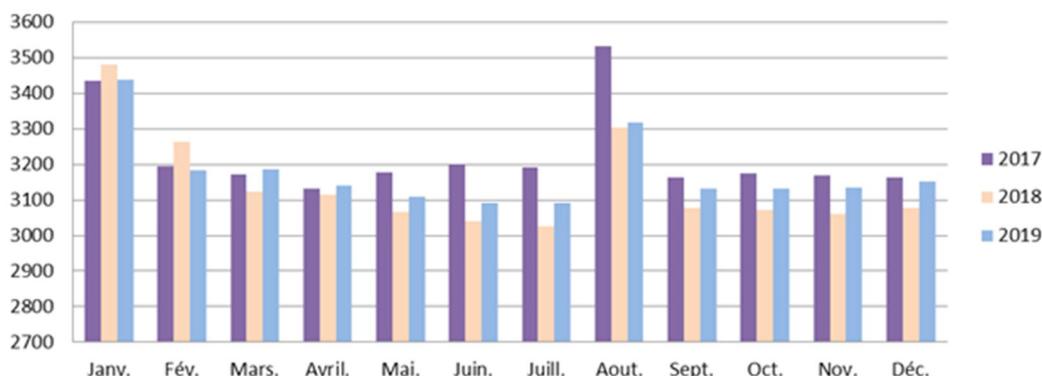
Les dépenses de personnel représentent sur l'exercice 2019, **69%** des dépenses de fonctionnement.

Pour mémoire, elles représentaient 68% des dépenses de fonctionnement en 2017 et en 2018.

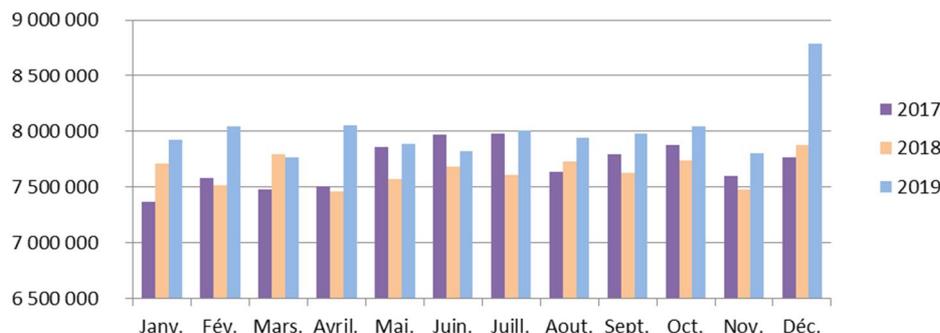
### Evolution des effectifs et des dépenses de personnel de 2017 à 2019

Effectifs payés	Janv.	Fév.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Aout.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2017	3436	3195	3173	3133	3179	3201	3194	3533	3164	3177	3170	3165
2018	3482	3265	3125	3115	3068	3043	3029	3304	3079	3074	3062	3078
2019	3438	3184	3187	3143	3110	3093	3093	3319	3132	3132	3135	3154
Masse Salariale	Janv.	Fév.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Aout.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2017	7 369 830	7 583 594	7 482 504	7 502 312	7 854 743	7 963 503	7 973 259	7 637 708	7 792 234	7 874 138	7 602 759	7 762 443
2018	7 710 681	7 518 345	7 792 257	7 456 062	7 569 208	7 683 838	7 608 573	7 727 776	7 623 065	7 732 928	7 481 628	7 878 023
2019	7 917 235	8 045 987	7 768 706	8 052 484	7 882 089	7 816 973	8 005 739	7 939 754	8 012 608	8 044 388	7 803 878	8 747 680

### Evolution de l'effectif 2017/2018/2019



### Evolution de la Masse Salariale 2017/2018/2019

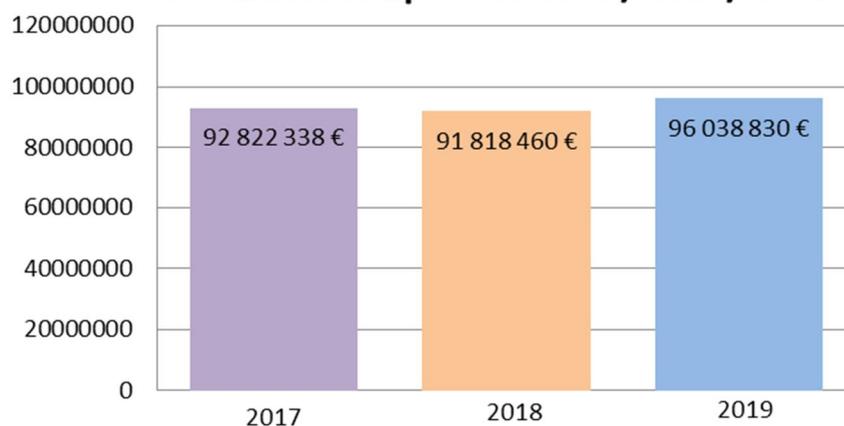


## Evolution des dépenses de personnel de 2017 à 2019 :

(Dépenses globales inscrites au chap. 012, effectifs en activité au 31 décembre de l'année)

Exercice	2016	Evolution	2017	Evolution	2018	Evolution	2019
Dépenses de personnel	90 446 505	<b>+2.62%</b>	92 822 338	<b>- 1.09 %</b>	91 818 460	<b>+ 4,6%</b>	96 038 830

### Evolution Chap 012 : 2017/2018/2019



REALISE 2019	
Rémunérations + cotisations	93 387 172
Chèques déjeuners Chèques cadeau	1 536 150
FIPHFP	319 639
Dette CNAF	795 869
	<b>96 038 830</b>

### 3- La structure des effectifs (2017-2018-2019)

La structure globale des effectifs au 31 décembre 2019 (pour 3154 agents) est la suivante :

	2017	2018	2019
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	573	565	691
Non titulaires (CDI – CDD - BO / BS )	1604	1784	1797
Emploi Aidés	956	699	643
Apprenti	32	30	23
	3165	3078	3154

La répartition catégorielle des agents en poste s'établit comme suit :  
(sur emplois permanents au 31 décembre)

	2017	2018	2019
Catégorie A	105	105	103
Catégorie B	137	152	154
Catégorie C	1931	2078	2228

### 4- Le temps de travail

Les services de la Ville fonctionnent sur la base réglementaire des 1 607 heures annualisées.

- Temps de travail annuel : 1 607 heures
- Hebdomadaire : 35h00

Les cycles de travail sont adaptés aux besoins du service notamment en termes d'accueil des usagers. Le temps de travail des agents travaillant dans les écoles est différent depuis la réforme des rythmes scolaires de 2014.

### 5- Le traitement indiciaire et le régime indemnitaire

La masse salariale totale inclue l'ensemble des rémunérations aux agents et des cotisations employeur.

La Ville de Saint Paul a mis en œuvre le RIFSEEP pour les cadres d'emplois concernés par les décrets parus à ce jour. Le Régime indemnitaire est en partie basé sur la fonction et le niveau de responsabilité et d'encadrement des agents.





# **III – Les orientations budgétaires**



L'année 2020 constitue une année exceptionnelle à plusieurs points de vue. Tout d'abord, elle aura été marquée par une crise sanitaire sans précédent, qui aura elle-même entraîné une grave crise économique. Cette crise a et aura encore pour plusieurs années, des conséquences lourdes pour la commune de Saint-Paul.

L'année 2020 marque aussi un tournant pour la commune, avec l'arrivée d'une nouvelle équipe municipale, et de nouvelles orientations.

Ces nouvelles orientations découlent en toute logique du programme qui a été proposé à la population et qui a reçu son assentiment.

Néanmoins, l'année 2020 devra tenir compte des actions et opérations en cours et à achever. Ainsi les six mois restants sur l'exercice 2020 ne constitueront qu'une transition avec l'année 2021 qui marquera l'application pleine et entière de la politique municipale de la nouvelle majorité.

Enfin, il convient de noter que ce budget 2020 intègre dans ses prévisions, diverses dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, liées à la liquidation de la régie communale « La Créole », dont la reprise de résultats, et leur transfert vers la régie communautaire. Ces opérations sont équilibrées en dépenses et recettes.

## A- Le fonctionnement en 2020

La section de fonctionnement est grandement bouleversée par les effets de la crise sanitaire et ses conséquences sur l'activité économique. En effet, la chute brutale des recettes impose de fortes restrictions au niveau des dépenses de fonctionnement.

La plus grande prudence est donc de mise au niveau des prévisions, car se rajoute, une incertitude sur le niveau définitif des compensations qui seront accordées par l'Etat.

### 1-Les recettes de fonctionnement

Au vu de la Loi de Finances pour 2020 (rectifié) et des éléments de conjoncture, les estimations et prévisions d'évolution des principales recettes sont les suivantes :

**L'Octroi de Mer** : compte tenu des impacts actuellement mesurés, nous pouvons espérer pour 2020, une dotation d'environ **36 300 000 €** (contre 38 500 000 € prévu avant la crise), soit une diminution de **-5,13%** par rapport 2019 (38 261 410 €).

**La Taxe spéciale sur les Carburants (FIRT)** : impactée par le net ralentissement de l'activité économique, cette recette affiche une prévision 2020 en baisse à **3 670 000 €** (contre 4 400 000 € prévus initialement).

**La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)** : selon les notifications reçues, la DGF de Saint-Paul (*dotations forfaitaire et dotation d'aménagement*), devrait s'élever à **21 966 488 €**, soit 798 046 € de plus qu'en 2019. Dans le détail et par rapport à 2019, la Dotation Forfaitaire devrait de nouveau diminuer (-91 847

€) du fait de la baisse de la population, et la DACOM devrait progresser de 889 893 € grâce notamment à la nouvelle Dotation de Péréquation pour l'Outre-mer (estimée autour de 600 000 €).

**La fiscalité locale :** les recettes de la fiscalité locale en 2020 découleront uniquement de la revalorisation forfaitaire votée dans la Loi de finances et de l'augmentation physique des bases imposables. **Les taux d'imposition ne seront donc pas modifiés.** Aussi, vu les bases provisoires notifiées et les taux actuels, le produit global de 2020 devrait se situer autour de **51 100 000 €, hors rôles supplémentaires (+1,7 %) et y compris les compensations liées à la suppression de la TH**, soit une recette supplémentaire d'environ 850 K€ par rapport à 2019.

**Impôts et taxes divers :** les Taxes Additionnelles aux droits de Mutation sont en nette baisse en raison de forte baisse des transactions immobilières lors du confinement. Elles sont estimées à 1 820 000 € (contre 2 716 343 € en 2019). Avec la poursuite du recensement des supports taxables, le produit global de TLPE pour 2020 était évalué autour de 1 020 000 €, soit +36%. Dans le cadre du soutien aux entreprises et notamment au commerce, une exonération des enseignes inférieures à 7 m<sup>2</sup> est envisagée.

**Produit des services et du domaine :** ce chapitre est lui aussi impacté par la période de confinement qui a provoqué la fermeture des services et des écoles. Ainsi le chapitre 70, qui concerne surtout les recettes des cantines scolaires, et les redevances d'occupation du domaine public, devrait atteindre dans son ensemble, la somme globale de **2 788 000 €**, soit

une nette la baisse de -30% par rapport à 2019.

**Les atténuations de charges et remboursements sur salaires :** les atténuations de charges (chapitre 013) concernent principalement les remboursements des indemnités journalières par la CGSS et la quote-part du personnel sur les chèques-déjeuner. Globalement ce chapitre est évalué à **1 985 000 €**. Quant au remboursement sur les contrats aidés, ils sont inscrits au chapitre 74 (Dotations et participations) et estimés à 3 695 000 €.

**Les reversements de fiscalité (TCO) :** en fonction de l'impact des nouveaux transferts de compétences, le TCO devrait ajuster notre Attribution de Compensation. Cette révision devrait être de -62 K€ au titre de la compétence ZA, ce qui conduirait à un nouveau montant de l'AC 2020 estimé à **5 609 000 €**.

**Autres produits de gestion courante :** il s'agit principalement des produits de location des biens communaux. Le chapitre 75 devrait s'établir autour de **1 200 000 €**, soit une baisse d'environ -225 000 €.

Sur la base de ces éléments prévisionnels, le total des prévisions de recettes réelles de fonctionnement en 2020, hors cessions et hors opérations liées au transfert de la Créole, pourraient se situer autour de **148,8 M€** (soit une baisse de **-0,6%** par rapport au BP 2019).

## 2-Les dépenses de fonctionnement

En 2018 et en 2019, les dépenses réelles de fonctionnement de la commune sont restées en dessous de la limite imposée dans le contrat signé avec le Préfet. L'application du contrat pour l'année 2020 a été suspendue du fait de la crise Covid-19 qui a imposé aux communes des dépenses nouvelles ou supplémentaires.

Malgré ces dépenses exceptionnelles, la commune a l'obligation de réduire globalement ses dépenses compte tenu de la forte réduction des recettes destinées à les financer. Cela passe par des actions destinées à améliorer encore l'efficacité de nos actions, et ainsi garder la maîtrise de nos coûts et de nos consommations.

Considérant la nécessité de maîtriser nos dépenses et d'une manière plus large, l'impératif d'un usage raisonné et optimisé des deniers publics, la prévision globale 2020 de nos dépenses réelles de fonctionnement devrait s'établir autour de **139,5 M€** (hors opérations liées aux transferts de la régie La Créole), soit environ **-0,3%** par rapport aux prévisions du BP de 2019.

Les grandes orientations au niveau des différents chapitres sont les suivantes.

### Les charges de personnel (chap. 012) :

En 2020, l'objectif est de contenir les dépenses prévisionnelles du chapitre 012 dans une enveloppe globale de **97,4 Millions d'euros**, soit une progression de 1,8 M€ par rapport au BP 2019 (+1,9%). Cette estimation est basée sur les conditions et hypothèses suivantes :

- ✓ Les cotisations patronales et les augmentations de la part CNRACL
- ✓ La revalorisation du SMIC
- ✓ Gel de la valeur du point d'indice de la fonction publique
- ✓ Prise en compte en année pleine du surcoût lié aux agents nouvellement titularisés
- ✓ Prise en compte en année pleine de l'extension des chèques déjeuners aux titulaires
- ✓ Poursuite de l'intégration au nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) permettant de valoriser les postes et agents et de renforcer l'équité de traitement
- ✓ Maintien des effectifs de contrats aidés, recentrés sur les besoins prioritaires
- ✓ Stabilisation globale des effectifs (titulaires, permanents non titulaires, CDI et CDD)
- ✓ La prise en compte du GVT (Glissement Vieillesse Technicité)
- ✓ La suite de la mise en œuvre de la réforme au niveau du PPCR (Parcours Professionnel Carrière et Rémunération) impactant à la hausse la masse salariale des collectivités territoriales.

### Les charges à caractère général (chap. 011) :

Le chapitre 011 est celui qui est le plus impacté par la crise actuelle. La perte de recettes a imposé de fortes réductions des dépenses courantes.

L'effort portera surtout sur les postes suivants :

- o Les achats de denrées alimentaires pour les cantines scolaires
- o Les dépenses de festivités et événementiels
- o Les fournitures diverses
- o Les dépenses d'eau et d'électricité...

En parallèle, d'autres dépenses seront à la hausse, notamment pour l'achat des moyens de protection indispensables pour faire face à la crise du Covid-19 (masques, gel hydroalcoolique, etc...).

Au total le chapitre 011 devrait donc se situer aux alentours de **23,5** Millions d'euros (hors reports de 2019), contre 24,7 M€ au BP 2019.

### Les autres charges courantes (chap. 65) :

Les postes principaux de ce chapitre sont notamment les subventions (associations, CCAS, Caisse des écoles..) et les contributions obligatoires (SDIS, forfait communal aux écoles privées).

En 2020, ce chapitre devrait connaître globalement une nouvelle baisse, car compte tenu des nécessités de réduction des dépenses et des besoins réels de financement, certains financements ont pu être revus à la baisse. C'est le cas du CCAS et de la

Caisse des Ecoles, dont les excédents dégagés en 2019 autorisent une réduction de leurs subventions, à hauteur respective de 1 M€ et de 100 000 €.

La baisse concernera aussi le secteur associatif pour lequel l'enveloppe globale passera de 4,1 M€ au BP 2019 à 3,8 M€ au BP 2020.

En parallèle, la contribution de la commune au SDIS évoluera de +1,6% (3 050 000 €), et les participations à la SPL Ti Baba seront en hausse du fait de la nouvelle structure ouverte récemment (crèche SOYA).

Globalement et sur ces bases provisoires, le chapitre 65 est estimé aux alentours de **14,49** Millions d'euros.

### Les charges financières (chap. 66) :

Sur la base de l'état de dette au 1er janvier 2020, les intérêts et autres charges financières dus au titre de cette année, devraient s'élever à environ **2 380 000 € (hors ICNE)**, soit en diminution sensible par rapport à 2019 (-4,8% environ). Cela s'explique surtout par la fin de plusieurs contrats, les nouveaux contrats à des conditions de taux favorables.

## B- L'investissement en 2020

La capacité à investir de la commune est très liée à sa capacité à dégager des marges d'épargne de son fonctionnement. La rétrospective exposée précédemment a montré une forte tendance à la réduction de ces marges, tant pour des raisons conjoncturelles et structurelles, que de choix politiques.

Avec cette nouvelle mandature qui débute, de nouvelles orientations doivent être prises afin de rétablir une capacité d'autofinancement compatible avec les nouveaux investissements à programmer.

Néanmoins, compte tenu du contexte transitoire et des opérations déjà engagées et en cours, il est envisagé pour l'année 2020, une prévision globale de Dépenses d'Équipement autour de **50 millions d'euros** (y compris les 3,73 M€ de reports de 2019).

### 1- Les dépenses d'investissement

#### Les dépenses financières

Il s'agit principalement du remboursement de la dette en capital qui diminue d'environ 700 K€, passant de 10 M€ en 2019 à environ **9,3 M€** pour 2020.

#### Les Dépenses d'Équipement Brut (DEB)

Celles-ci figurent aux chapitres 20, 21 et 23 et concernent respectivement les « études », « les acquisitions » et « les travaux ». S'y ajoutent un volume considérable constitué des participations versées au titre des opérations d'aménagement (chapitre 204). Les prévisions de 2020 correspondent majoritairement à la poursuite ou l'achèvement des opérations engagées précédemment.

Sont notamment concernés les travaux relatifs à la réhabilitation de l'école primaire de Bellemène, à la construction d'un CTM provisoire, ou encore ceux du reboisement de l'arrière plage de l'Hermitage. La poursuite des nombreuses opérations d'aménagement mobilisera également une part importante des prévisions de l'année.

Au niveau des infrastructures, des crédits d'aménagement des voies de désenclavement des zones rurales représentent également une part importante.

Beaucoup de ces opérations, inscrites au Plan Pluriannuel d'Investissement et se réalisant sur plusieurs années, sont gérées en Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (**AP/CP**).

## 2- Le financement des investissements

Compte tenu de l'évolution prévisionnelle des recettes et dépenses de fonctionnement, l'autofinancement est limité et fragile, restreignant la réalisation des investissements. A ce stade, l'**épargne nette** de 2020 (hors cessions) est estimée aux alentours de **1,2 M€**.

**Les dotations (chap. 10)** : le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) calculé sur la base des dépenses d'équipement mandatées en 2019, est estimé à environ 4,6M€. Le chapitre 10 comprendra également une dotation du Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi (FRDE), dont le montant pour 2020 est de 1,65 M€ (contre 1,4 M€ en 2019). Figure enfin à ce chapitre le produit de la Taxe d'Aménagement (ex TLE) qui représente une recette d'environ 0,8M€, en forte baisse (-1 M€) par rapport à 2019. Dans son ensemble, ce chapitre devrait s'élever autour de **7M€**.

**Les subventions (chap. 13)** : Les prévisions de financements externes espérés pour la réalisation des opérations d'équipement devraient s'élever globalement autour de **18 M€**, alloués majoritairement par l'Europe et la Région.

**Les fonds propres** : il s'agit de l'Autofinancement Prévisionnel, dégagé par le fonctionnement. A défaut de la possibilité d'un virement complémentaire du fait de la baisse des recettes, l'autofinancement sera limité aux dotations aux amortissements. Ainsi, un total de **14,1 M€** est prévu, en baisse de 2 380 000 € comparé au BP 2019.

**L'emprunt (chap. 16)** : il assurera le financement du solde et sera mobilisé prioritairement auprès du Crédit Agricole, de la Banque Postale et de l'Agence Française de Développement (AFD), avec qui des accords de financement sont déjà actés. La prévision globale du chapitre 16 pourrait se situer autour de **17 M€**, et ne serait mobilisé qu'en fonction du besoin réel résultant des réalisations des investissements.



# **IV - Prospective globale 2020-2023**



Le caractère pluriannuel des Orientations budgétaires a été rappelé et renforcé par l'article 107 de la loi NOTRe, et plus récemment par la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022. Ainsi, au-delà de nos orientations pour 2020, il est effectivement nécessaire de mesurer les évolutions probables en termes d'endettement, de fiscalité, d'épargne et de capacité d'équipement, et ce, afin de vérifier que les grands équilibres de nos comptes restent assurés.

Au regard des nombreux paramètres qui peuvent interagir et de la visibilité relativement réduite sur l'avenir de certaines recettes, **la prospective budgétaire et ses hypothèses d'évolution sont à prendre avec toutes les précautions. Cela prévaut d'autant plus compte tenu du contexte particulier dans lequel nous nous trouvons.**

Les tableaux et graphiques ci-dessous retracent les hypothèses d'évolution probables des principaux indicateurs financiers sur la période 2019/2023 (hors opérations de transfert de la Créole) :

Scénario "fil de l'eau"	Rétrospective		Prospective			Evolution moyenne
	2019	2020	2021	2022	2023	
Produit des contributions directes	50 812 675	51 653 177	52 662 037	53 700 884	54 760 508	2,00%
<i>Evol. en %</i>	2,7%	1,7%	2,0%	2,0%	2,0%	
Fiscalité indirecte	57 573 126	52 489 250	56 809 250	57 678 750	58 566 906	1,22%
<i>Evol. en %</i>	1,7%	-8,8%	8,2%	1,5%	1,5%	
Dotations	33 438 194	35 266 007	33 919 448	34 177 402	34 443 094	0,77%
<i>Evol. en %</i>	-3,5%	5,5%	-3,8%	0,8%	0,8%	
Autres recettes d'exploitation (yc cessions)	18 245 546	11 898 157	10 126 977	10 151 083	10 175 478	-4,94%
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>160 069 541</b>	<b>151 306 591</b>	<b>153 517 712</b>	<b>155 708 119</b>	<b>157 945 986</b>	<b>0,87%</b>
<i>Evol. en %</i>	4,01%	-5,47%	1,46%	1,43%	1,44%	
Charges à caractère général (chap 011)	22 675 995	22 680 000	23 020 200	23 365 503	23 715 986	0,14%
<i>Evol. en %</i>	0,1%	0,0%	1,5%	1,5%	1,5%	
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	96 038 830	97 450 000	98 902 550	100 152 276	101 419 420	1,43%
<i>Evol. en %</i>	4,6%	1,5%	1,5%	1,3%	1,3%	
Autres charges de gestion courante (chap 65)	15 830 882	14 600 000	16 034 051	16 150 872	16 269 294	0,74%
<i>Evol. en %</i>	4,4%	-7,8%	9,8%	0,7%	0,7%	
Intérêts de la dette (art 66111)	2 522 038	2 368 085	2 350 099	2 282 370	2 317 359	-2,26%
<i>Evol. en %</i>	-3,7%	-6,1%	-0,8%	-2,9%	1,5%	
Autres dépenses de fonctionnement	1 771 916	1 336 213	1 362 213	1 393 613	1 430 673	6,02%
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>138 839 661</b>	<b>138 434 298</b>	<b>141 669 113</b>	<b>143 344 634</b>	<b>145 152 732</b>	<b>1,10%</b>
<i>Evol. en %</i>	4,10%	-0,29%	2,34%	1,18%	1,26%	
<b>Epargne de gestion</b>	<b>13 806 115</b>	<b>12 890 378</b>	<b>11 848 698</b>	<b>12 295 855</b>	<b>12 760 613</b>	<b>-2,54%</b>
Intérêts de la dette	2 522 038	2 368 085	2 350 099	2 282 370	2 317 359	-2,26%
<b>Epargne brute</b>	<b>11 284 077</b>	<b>10 522 293</b>	<b>9 498 599</b>	<b>10 013 485</b>	<b>10 443 254</b>	<b>-2,59%</b>
Remboursement capital de la dette	10 017 979	9 284 969	8 983 720	9 303 369	10 109 853	1,67%
<b>Epargne nette</b>	<b>1 266 098</b>	<b>1 237 324</b>	<b>514 878</b>	<b>710 116</b>	<b>333 401</b>	
FCTVA (art 10222)	4 374 479	4 600 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	1,29%
Emprunts	18 000 000	15 000 000	13 000 000	14 000 000	14 000 000	2,67%
Autres recettes	9 973 300	12 476 802	14 531 897	12 565 216	12 599 468	2,36%
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>32 347 779</b>	<b>32 076 802</b>	<b>31 031 897</b>	<b>30 065 216</b>	<b>30 099 468</b>	<b>2,37%</b>
<b>Sous-total dépenses d'équipement</b>	<b>40 459 169</b>	<b>35 000 000</b>	<b>35 000 000</b>	<b>35 000 000</b>	<b>35 000 000</b>	<b>0,21%</b>
<i>Evol. en %</i>	-9,4%	-13,5%	0,0%	0,0%	0,0%	
Autres investissements hors PPI	106 338	150 000	150 000	150 000	150 000	-27,69%
Remboursement capital de la dette	10 017 979	9 284 969	8 983 720	9 303 369	10 109 853	1,67%
Autres dépenses d'investissement	115 398	10 000	10 000	10 000	10 000	-9,06%
Capacité d'investissement résiduelle	0	0	0	0	0	
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>50 698 884</b>	<b>44 444 969</b>	<b>44 143 720</b>	<b>44 463 369</b>	<b>45 269 853</b>	<b>0,20%</b>
Fonds de roulement en début d'exercice	1 514 669	4 393 444	4 897 570	3 634 346	1 599 676	
Résultat de l'exercice	2 878 775	504 126	-1 263 225	-2 034 670	-2 377 131	
<b>Fonds de roulement en fin d'exercice</b>	<b>4 393 444</b>	<b>4 897 570</b>	<b>3 634 346</b>	<b>1 599 676</b>	<b>-777 455 €</b>	
Capital Restant Dû au 01/01	104 750 637	112 732 657	117 447 687	121 463 967	126 160 597	3,99%
<b>Capital Restant Dû au 31/12</b>	<b>112 732 657</b>	<b>117 447 687</b>	<b>121 463 967</b>	<b>126 160 597</b>	<b>130 050 743</b>	<b>4,08%</b>
<b>Ratio de Capacité de Désendettement</b>	<b>10,0</b>	<b>11,2</b>	<b>12,8</b>	<b>12,6</b>	<b>12,5</b>	

Cette prospective n'a pour l'heure qu'une **valeur indicative**, car elle n'intègre pas encore le projet de mandature de la nouvelle majorité. Elle permet toutefois d'identifier les grandes tendances et les éventuelles actions de correction qu'il conviendra de mener.

Les tendances observées peuvent amener les commentaires suivants :

## 1- Au niveau des recettes de fonctionnement

Comme la crise « Covid » l'a démontré, nos recettes de fonctionnement sont très dépendantes de l'activité économique. En effet, les recettes de la fiscalité indirecte représentent une part très significative de nos ressources. D'où une certaine fragilité et une faible autonomie financière, encore plus marquée du fait de la nouvelle réforme fiscale (suppression de la Taxe d'Habitation).

## 2- Au niveau des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont fortement mobilisées par les charges de personnel (70% des dépenses réelles de fonctionnement), ce qui implique une forte rigidité des charges et des marges de manœuvre limitées.

Le rétablissement de marges de manœuvre à la section de fonctionnement passera inévitablement par un plan pluriannuel d'optimisation des ressources humaines.

## 3- Concernant l'investissement

### Les recettes :

Sans action forte au niveau du fonctionnement, la prospective démontre une forte érosion de l'autofinancement net des investissements. Ce qui impliquerait une mobilisation soutenue de l'emprunt. Néanmoins, cette possibilité se voit de plus en plus restreinte compte tenu du niveau de notre ratio de capacité de désendettement. La recherche de financements externes (subventions) reste donc une nécessité absolue.

### Les dépenses :

La prospective actuelle conclue sur une diminution de la capacité d'investissement, estimée à 35 M€ en moyenne par an. Ce qui, néanmoins resterait au-dessus des moyennes des communes de la strate. Un objectif plus ambitieux passera au préalable par le rétablissement des marges d'épargne dégagées par la section de fonctionnement (autofinancement).

## 4- Concernant l'endettement

### Annuité et Encours par habitant

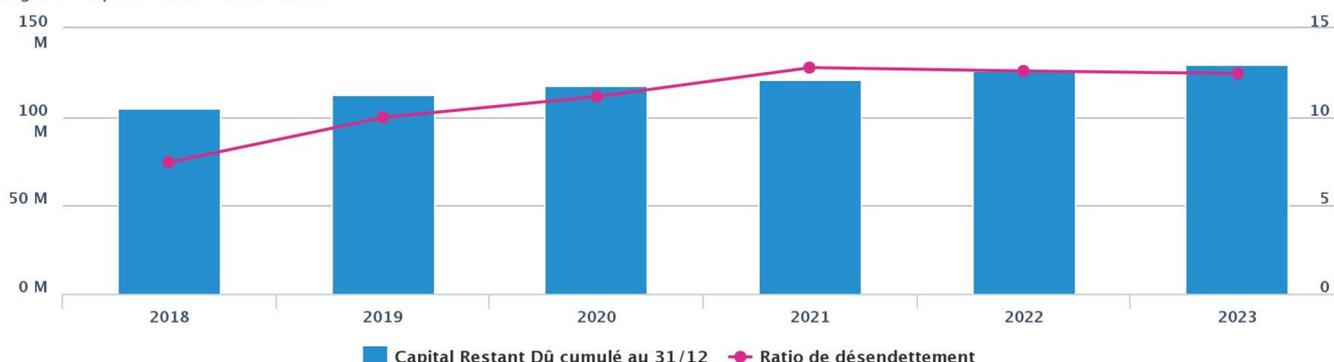
Budget Principal > 2020 - Suite COVID



Cette prospective démontre une relative stabilité de l'annuité, mais pointe un encours en forte progression, pénalisant le ratio de capacité de désendettement (ci-après).

### Encours de la dette 01/01 et ratio de désendettement

Budget Principal > 2020 - Suite COVID



Un recours soutenu à l'emprunt impliquerait un stock de dette en progression forte sur la période 2021 - 2023, même si en termes de poids par habitant, le ratio resterait proche de la moyenne de la strate.

Mais associés à une réduction de l'épargne (brute), cette évolution ferait passer le ratio de capacité de désendettement au-delà du seuil d'alerte fixé à 12 années.

Considérant la brève période d'appropriation et d'intégration de la situation, ce scénario prospectif « fil de l'eau » constitue plus un « constat » des tendances, que des objectifs définis de la nouvelle équipe municipale. Ces tendances permettent une mise en lumière des sujets sur lesquels la nouvelle majorité s'attachera, dès le budget 2021, à apporter des réponses dans le cadre de son projet de mandature.





**V – Les  
orientations  
stratégiques  
thématiques**





**Cette année 2020 est une année particulière.** Le premier tour des élections municipales a été interrompu par le confinement en raison de l'épidémie de la COVID 19. A l'issue du choix démocratique du 28 juin 2020, il nous appartient aujourd'hui de nous livrer à cet exercice obligatoire du débat des orientations budgétaires et du vote du budget primitif pour l'année 2020.

Dans le cadre de ces orientations budgétaires pour l'année 2020, **les actions engagées seront poursuivies tout en prenant acte d'une situation budgétaire dégradée.**

Au cours des mois restant en 2020, jusqu'au vote du prochain budget pour l'année 2021, nous aurons à assainir les comptes de la commune compte tenu de la situation financière dégradée confirmée par la Chambre Régionale des Comptes, qui relève une explosion des dépenses de fonctionnement ainsi qu'une mauvaise maîtrise des moyens matériels et humains. Il convient donc, à ce stade, pour notre majorité, de travailler sur l'équilibre financier du budget afin de **recréer les conditions favorables pour la mise en œuvre de nos projets.**

Nous espérons que le travail engagé dès maintenant, nous permettra de dégager des moyens financiers et que nous serons en mesure de voter une décision modificative du budget 2020 et ainsi engager les chantiers du mandat.

**Dès 2021, les nouvelles orientations intégreront pleinement les objectifs et le projet de mandature. Elles traceront la feuille de route pour que Saint-Paul soit une ville responsable et participative, humaine et solidaire, moderne et écologique.**

Avec mon équipe, nous travaillerons à mettre en œuvre ce projet, avec force et détermination, dans l'échange et la participation constructive avec vous.

Pour que Saint-Paul soit authentique, attachée aux traditions mais aussi une Ville moderne, qui bouge, culturellement et sportivement, ancrée dans de solides valeurs humaines et portée par une économie dynamique, génératrice d'emplois.

Nous voulons une commune verte, propre, où la nature est respectée et le patrimoine protégé.

Nous voulons des projets d'aménagement et de déplacement qui répondent aux besoins de tous et inscrivent Saint-Paul durablement et intelligemment dans le monde complexe du 21ème siècle.





# Nos écoles

## Le projet éducatif 2020 sur le temps scolaire

### L'accueil des moins de 3 ans, un atout dans la lutte contre l'échec scolaire

Dans le cadre de la refondation de l'école, la Ville confirme sa volonté de scolariser les enfants avant l'âge de 3 ans, par le maintien de l'accueil des élèves en classes maternelles de Très Petites Sections (TPS) ainsi que la poursuite de l'expérimentation de la classe Passerelle à l'école maternelle Grande Fontaine.

### La poursuite des actions de la Caisse des écoles

Comme les années passées, la Caisse des Ecoles poursuivra l'intégralité de ces actions, au bénéfice de la politique éducative, concernant :

- les dotations en livres scolaires, fournitures scolaires et matériels pédagogiques ;
- le soutien aux projets d'école par l'allocation d'un crédit ;
- l'acquisition de méthodes pour l'enseignement de langues vivantes ;

- le financement des loyers des inspections ;
- le financement des classes de découverte grâce à l'augmentation de la participation communale ;
- l'acquisition de matériels spécifiques pour les Rased ;
- la poursuite du renouvellement du parc de photocopieurs...

Le partenariat avec le CEDDACE sera également reconduit.

### La poursuite des orientations du Comité local d'éducation artistique

Pour rappel, ces orientations suivent 4 grands axes :

- Le renforcement de l'éducation artistique et culturelle
- Le déploiement d'une offre spécifique « Ville d'Art et d'Histoire »
- Le développement et la création de nouveaux parcours d'éducation artistique et culturelle
- La mise en œuvre progressive du plan ministériel « A l'école des arts & de la culture »

## Le cadre de vie scolaire

### L'amélioration des espaces extérieurs et la poursuite des dédoublements de classe

La Ville s'engage chaque année pour l'amélioration des conditions d'accueil des élèves du 1er degré et des équipes éducatives, son objectif étant d'offrir un cadre de vie scolaire agréable et conforme aux exigences pédagogiques et de sécurité.

Au cours de l'année 2018, les élus du Conseil Communal des Enfants et des Jeunes (CCEJ) de Saint-Paul ont ainsi mené une réflexion sur les conditions ainsi que les temps de vie scolaire des élèves dans les espaces extérieurs des établissements scolaires, lors des pauses méridiennes, interclasses ainsi que les temps périscolaires souvent sources de bruit, de fatigue et potentiellement anxigènes, avec de fait un impact négatif sur leurs apprentissages.

**L'une des propositions issue de cette réflexion est ainsi la pose de marquage au sol à vocation ludique et pédagogique que la Ville envisage de déployer sur un groupe test d'une quinzaine d'écoles réparties sur les 3 circonscriptions académiques avec la pose au maximum de 80 modules pour un montant de 100 000 €.**

De plus, dans le cadre du Grand Débat National, il a été souligné que « l'éducation est un investissement fondamental pour l'avenir du pays ».

Ainsi, afin de conforter l'impact sur la réussite des élèves des dédoublements des classes de CP et CE1 de l'éducation prioritaire déployés entre les rentrées scolaires 2017 et 2019, **il est prévu d'étendre cette mesure aux classes de grande section de maternelle en éducation prioritaire (REP et REP+) à partir de la rentrée 2020.**

### Répondre à la fois aux exigences du nettoyage et aux contraintes techniques et environnementales

Le service en charge de l'entretien et du nettoyage des écoles avait fait l'acquisition de 3 souffleurs à batterie en 2017, et de 10 balayeuses manuelles en 2018.

Sur l'utilisation de ces nouveaux matériels les retours de la part des agents d'entretien des écoles étant très positifs avec notamment la suppression des inconvénients liés à la consommation de carburant, la Ville souhaite renforcer son parc d'équipement de 6 nouveaux souffleurs à batterie et de 10 nouvelles balayeuses manuelles.

### Poursuivre le plan de formation des agents aux gestes de premiers secours

Après avoir inscrit dans le plan de formation, des besoins en formation et en recyclage aux gestes de premiers secours (secourisme, sauvetage au travail) et disposant d'un formateur en interne au service sur cette thématique, plusieurs agents communaux des écoles ont pu

bénéficiaire de ces stages. Ces actions continuent à être dispensées, cette obligation étant prévue au Code du Travail.

## La politique de la Ville en matière de restauration scolaire et de nutrition

En 2020, il s'agira pour la Ville de Saint-Paul de proposer une politique alimentaire cohérente avec les orientations du projet d'éducation nutritionnelle approuvée en Conseil municipal du 11 octobre 2018 : la Ville devra ainsi intégrer les principes du développement durable, dans ses dimensions humaine, économique et environnementale, à sa politique en matière de restauration scolaire.

De plus, pour faire suite à l'annonce de la Ministre de l'Outre-mer sur les petits déjeuners, il conviendra de définir les conditions d'application de cette nouvelle mesure et de l'intégrer dans le projet d'éducation nutritionnelle.

Il convient par ailleurs de rappeler que la loi sur l'alimentation entend favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous selon les deux axes suivants :

- Proposer 50% de produits locaux ou sous signes d'origine et de qualité (dont des produits bio) dans la restauration collective

publique à partir du 1er janvier 2022.

- Intensifier la lutte contre le gaspillage alimentaire, avec la possibilité étendue à la restauration collective et à l'industrie agro-alimentaire de faire des dons alimentaires.

### Agir pour le bien-être des convives et des équipes

Pour le bien-être des convives, la diététicienne poursuivra ses missions, parmi lesquelles :

- La conception et la conduite d'un projet d'éducation au goût (élaboration des menus à partir du plan alimentaire notamment).
- La co-élaboration d'un projet éducatif de la restauration scolaire et de la pause méridienne pertinent et adapté aux besoins de son service et de ses convives pour optimiser l'accueil et les relations avec les convives. La diététicienne pourra alors notamment proposer d'animer le comité technique qualité et la commission de menus avec tous les partenaires ou encore contribuer à la mise en œuvre des actions santé dans le cadre du contrat local de santé pour les actions nutrition santé, avec l'utilisation des mascottes « nutrition-santé » dans les actions de communication sur cette thématique en direction des convives.

Au service des convives, le bien-être des équipes passera quant à lui par la poursuite du plan de formation, les réunions des gérants et les journées thématiques de sensibilisation, les journées d'accueil des nouveaux arrivants, les investissements en faveur du renouvellement des gros matériels de cuisine et de la réduction des risques professionnels.

### **Produire des repas équilibrés favorisant la qualité des produits**

L'élaboration des menus fait le lien entre les repères de consommation alimentaire définis dans le programme national nutrition santé (PNNS) et la réglementation nutritionnelle.

**La définition du projet de restauration dans le cadre d'une démarche partenariale** doit permettre d'identifier les réseaux et acteurs locaux d'approvisionnement en circuits courts, et d'intégrer les critères d'approvisionnement local et/ou bio et du développement durable dans les cahiers des charges de nos marchés publics de denrées alimentaires.

**Privilégier les produits locaux** constitue par ailleurs un levier à maintenir ; la communauté éducative ignorant cependant encore trop souvent quand les menus sont composés de produits locaux : Il conviendra de mettre en avant les produits locaux dans nos actions de communication comprenant notamment la présentation des menus.

Enfin, les marchés ne permettant pas de fournir l'ensemble des restaurants scolaires du territoire en produit bio, **des expérimentations pourront enfin être menées avec les partenaires dans le cadre de projets éducatifs.**

### **Intégrer dans la gestion des services une démarche respectueuse de l'environnement : la lutte contre le gaspillage alimentaire**

La lutte contre le gaspillage alimentaire dans les services de la restauration scolaire pourra s'appuyer sur les mesures suivantes :

- La limitation du gaspillage au niveau du magasin central par l'ajustement entre le stock physique et le stock enregistré sur le logiciel de gestion et la mise aux normes voire la reconstruction du magasin central ;
- La formalisation du plan alimentaire ;
- Le repérage et l'état des lieux des différents postes de gaspillage.
- La poursuite de l'adhésion de la Ville au réseau REGAL.

# La vie des quartiers

## La petite enfance

La politique de la Ville en matière de petite enfance se décline selon les deux grandes orientations suivantes :

- **Impliquer et impulser des actions où le parent est acteur au côté de son enfant.**
- **Proposer un accueil qualitatif en structure collective ou chez les assistantes maternelles pour permettre l'épanouissement des enfants de 3 mois à 3 ans.**

Elle se traduira notamment par les actions suivantes :

- La participation au Comité d'appui « Passerelles » en partenariat avec la CAF, l'Observatoire de la parentalité et le Rectorat ;
- Le développement des ateliers de formation sur la communication positive pour l'ensemble des acteurs intervenant auprès des enfants (acteurs de la petite enfance mais aussi intervenants du périscolaire et du secteur

culturel, personnel des écoles et de la restauration scolaire, directeurs et animateurs des ALSH, éducateurs sportifs, maitres-nageurs sauveteurs...) ;

- La mise en place de chartes et de protocoles collectifs
- Le maintien des matinées récréatives à l'occasion de la Journée des droits de l'enfant et de la Fête de la musique, en partenariat avec le réseau LAPE et RAM de Saint-Paul ;
- Le développement des actions transversales (notamment en matière de santé et d'environnement) et des partenariats internes et externes.

## L'enfance

### **Le maintien des séjours d'Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pendant les grandes vacances pour les jeunes de 3 à 17 ans**

Pour maintenir la qualité de son offre d'accueil, la Ville envisage notamment les mesures suivantes :

- La poursuite des actions de sensibilisation des enfants à des thématiques culturelles ou environnementales (pour cette année, la découverte de l'ancien temps est la thématique proposée) ;
- Le maintien de l'offre du système de navettes entre les quartiers les plus enclavés et les sites des ALSH ;
- La révision de la tarification des familles.

### **L'accompagnement des associations porteuses des accueils de loisirs pendant les petites vacances**

Cet accompagnement se traduira par :

- La structuration de l'ensemble des actions sur le territoire autour d'une orientation commune à savoir, pour 2020, le thème du patrimoine ;
- Le maintien du nombre d'associations porteuses, soit 19 associations proposant les petites vacances sur les gros

secteurs du territoire communal ;

- Le maintien du nombre de places offertes durant les trois périodes concernées par ces opérations ;
- Le maintien du partenariat existant avec la collectivité.

### **La professionnalisation de l'encadrement des activités péri et extrascolaires**

En 2019, 45 personnes ont bénéficié des formations BAFA et BAFD grâce à la contribution financière de la CAF. Ces personnes sont issues des associations périscolaires, associations de quartiers œuvrant dans le secteur de l'animation et personnel interne à la collectivité.

En 2020, la poursuite de la professionnalisation des agents travaillant au sein des structures périscolaires passera ainsi notamment par la mise en place d'une nouvelle session du BAFA pour 45 candidats.

### **La coordination de l'organisation des accueils périscolaires à vocation éducative sur l'ensemble du territoire conformément aux engagements du Projet Educatif de Territoire 2018/2021 et de la charte qualité Plan Mercredi**

Pour assurer cette coordination, la Ville envisage notamment de :

- Renforcer la transversalité et la mise en cohérence des interventions éducatives en

établissant la liaison entre les actions communales, les actions associatives et celles de l'Education Nationale au sein des écoles (déploiement d'outils de collaboration / animation de réseau au sein de chaque école) ;

- Consolider l'offre d'activités dans les ALSH, notamment le mercredi (Plan Mercredi) en développant davantage de partenariats avec des partenaires publics ou privés sur des thématiques prioritaires telles que l'environnement ou encore l'éducation citoyenne...
- Contribuer à l'amélioration des conditions matérielles de fonctionnement des structures par la mise à disposition et l'entretien des locaux (intégration de besoins en modulaires dédiés et/ou rénovation de locaux, amélioration des modalités de prise en charge et de suivi des demandes de travaux), par la mutualisation de matériel pédagogique ainsi que par la mise à disposition de mobilier adapté ;
- Finaliser l'accompagnement des opérateurs dits « CAL » dans la refonte de leur structuration et le développement de leurs activités.

## **Le nouveau Conseil communal des enfants et des jeunes : un plan d'actions à élaborer**

La mandature 2019-2021 concerne 45 enfants nouvellement élus. Pour l'heure, seules les commissions, au nombre de trois, ont été définies.

Les jeunes élus développeront au cours de l'année 2020 les projets qu'ils souhaitent porter. Des actions (sorties, visites, rencontres institutionnelles,...) seront également menées, en lien notamment avec les objectifs de sensibilisation à la vie citoyenne et aux principes démocratiques.

2020 sera également une année de Congrès ANACEJ, rassemblement organisé tous les 2 ans et qui rassemble un grand nombre de Conseils jeunes de France. La participation d'une délégation en 2018 ayant été très intéressante, il est ainsi proposé à la nouvelle mandature d'y participer.

## **La politique sportive**

La politique sportive de la Ville poursuivra les grandes orientations suivantes :

- Proposer une offre multiple d'activités physiques et sportives accessible à tous et adaptée à chacun par le maintien notamment des écoles municipales (multi-activité, natation et activités nautiques, sports de nature) et des dispositifs « Bougez O » (Féminin, Séniors, Zemployé) ou encore le développement des

sites et itinéraires des sports de nature ;

- Mettre à disposition des administrés des infrastructures de qualité ;
- Promouvoir un encadrement et une formation de qualité ;
- Soutenir le sport de compétition ;
- Encourager les initiatives ponctuelles ou permanentes œuvrant pour la pratique sportive, notamment par l'accompagnement et le soutien des associations sur leurs événementiels ;
- Professionnaliser l'attribution des subventions par la mise en place de critères objectifs d'attribution.

## La politique culturelle

### La redynamisation du Réseau de lecture publique

Dans la perspective d'élaborer un projet plus global de redynamisation du territoire, une nouvelle organisation de la mise en œuvre de l'action culturelle et de l'animation à l'échelle du réseau des médiathèques et des médiabus pourrait être proposée.

### La politique patrimoniale

Elle pourra se décliner selon les grands axes suivants :

- L'enrichissement de la connaissance du patrimoine matériel et immatériel, en systématisant notamment

l'approche historique et archéologique sur tous les projets d'aménagement de la Commune (inventaire des patrimoines de la Porte de Parc, étude complémentaire des chemins pavés de la Commune, étude des citernes de Saint-Paul, étude patrimoniale préalable au classement au titre de Site Patrimonial Remarquable de la totalité ou d'une partie du centre-ville...);

- L'accompagnement des projets archéologiques sur le territoire communal en lien avec les aménageurs (entrée de Ville, Bernica, Maison de Savanna...);
- La poursuite et l'accompagnement des actions de conservation et de restauration du patrimoine (suivi des chantiers de restauration de monuments historiques tels que la Poudrière, l'Hôtel Lacay et l'église de la Conversion; et engagement des réflexions sur la protection d'éléments du patrimoine de la Maison Dussac);
- La valorisation esthétique, historique, culturelle et économique du patrimoine dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire ;
- La poursuite des projets éditoriaux liés au label VAH (« Focus » sur : la Poudrière, les citernes et les chemins pavés ; « Explorateurs » de l'Usine de l'Eperon et du cimetière marin...);
- L'organisation et la coordination sur le territoire des événements nationaux et européens en relation avec le patrimoine.

## La politique événementielle

En 2020, il convient pour la Ville d'adapter sa politique événementielle au contexte sanitaire et à l'évolution des contraintes réglementaires en la matière.

# L'insertion et la cohésion sociale

## Accompagner le citoyen dans les différentes étapes de son parcours de vie

### Consolider les efforts faits sur le thème de la réussite scolaire et de la lutte contre le décrochage des actions et des partenariats du Contrat de Ville

Pour cela, la Ville poursuivra la mise en œuvre de son Programme de réussite éducative (PRE), avec un accompagnement renforcé sur le thème du décrochage scolaire, ainsi que le développement du soutien scolaire selon les dispositions du droit commun.

### Poursuivre l'accompagnement des Saint-Paulois et notamment des jeunes dans le domaine de l'insertion professionnelle et sociale

Il s'agit de faire émerger et de valoriser les initiatives, d'accompagner les porteurs de projet, et de sensibiliser le public à l'emploi par le biais de différents supports, notamment :

- L'insertion sociale et professionnelle de proximité avec les éducateurs de rue,
- Le concours coup de pouce initiatives locales dans le cadre du Forum des Initiatives Locales,

- L'emploi par l'entrepreneuriat au sein des Quartiers prioritaires de la Ville (QPV),
- Le Parcours citoyen sportif,
- La Redynamisation sociale, notamment à l'Eperon et à Fleurimont,
- L'Insertion par le Sport dans les QPV,
- Les Clauses d'insertion sociale,
- Les Ateliers Chantiers d'Insertion,
- Le développement de l'information sur les emplois francs auprès des entreprises,
- Le développement des chartes de l'emploi,
- L'accompagnement des parcours d'insertion.

### Soutenir les familles par le développement des actions sur le thème de la parentalité

L'objectif est de prévenir les situations de grande précarité, de consolider le réseau spécialisé d'intervenants sur le thème de la parentalité et de développer des actions spécifiques (accompagnement social individualisé dans le cadre du PRE, ateliers d'animation intergénérationnels dans les ERP, Forum de la famille, action « Je par le jeu citoyen de demain »).

## Favoriser le bien-être et l'épanouissement

Dans la continuité du travail mené dans le cadre du label Ville Santé OMS et du Contrat Local de Santé, il s'agira de développer une offre d'animation territoriale adaptée en faveur notamment de la démocratisation de la pratique physique et sportive sur Saint Paul (Ticket Sport) ou encore du maintien du lien social et de la lutte contre l'isolement des personnes âgées par le biais des actions suivantes :

- Le Bus Santé Mouv' dans les écoles et au sein des quartiers,
- La poursuite du déploiement du projet nutritionnel global dans les écoles,
- La poursuite du fonctionnement de la maison de santé,
- La pérennisation du kit du plagiste et d'animations telles que la Zumba santé,
- La participation aux événementiels nationaux tels que la Journée mondiale de la santé, Sidaction, la Journée mondiale de lutte contre le sida, la Journée de la vaccination, la Journée des hépatites.

## Intégrer pleinement les quartiers dans la dynamique de développement de la Ville

Pour cela, la Ville s'attachera à :

- Accompagner le développement économique des quartiers ;
- Soutenir le développement urbain des territoires.

## Développer la solidarité et le vivre ensemble au sein des territoires

Il s'agira alors de :

- Consolider l'engagement citoyen et les dynamiques collectives ;
- Développer l'offre en matière d'animation au sein des quartiers et des équipements de proximité ;
- Prévenir les conduites à risque.

## Renforcer les dynamiques associatives au service des quartiers

Ce renforcement pourra s'opérer par :

- La déclinaison opérationnelle sur le territoire de la charte des

engagements réciproques et renforcés entre l'État, les collectivités et le mouvement associatif, en concordance avec l'organisation municipale territorialisée ;

La consolidation et la territorialisation du Centre d'information et de conseil aux associations (CICA).

# L'aménagement et la préservation du territoire

*L'aménagement du territoire vise à apporter des réponses concrètes et adaptées aux habitants en matière d'équipements, d'habitats, de commerces, de loisirs et d'emplois.*

*Avec ses 24000 hectares et ses 7 bassins de vie, la Commune de Saint-Paul est un territoire à la fois contrasté, avec des paysages et des ambiances différents entre les hauts, les mi-pentes et les bas, et complexe avec pas moins de 26 quartiers ayant chacun leur propre identité qu'il s'agit de préserver et de valoriser.*

*Les politiques publiques en matière d'aménagement du territoire se déclinent au travers de plusieurs opérations d'aménagement et de construction qui sont ainsi structurantes et dimensionnées à l'échelle de chaque bassin de vie saint-paulois.*

## Une planification territoriale en phase avec les évolutions socio-démographiques et réglementaires

Cette planification pourra s'appuyer sur deux grands axes :

- La poursuite de la politique d'acquisition foncière
- L'évaluation du PLU

En effet, le PLU a été approuvé par délibération en date du 27 septembre 2012. Il s'agit du premier document d'urbanisme communal de

la Réunion compatible avec le SAR approuvé par décret en Conseil d'Etat le 22 novembre 2011. Il a été élaboré afin de répondre, pour la Commune de Saint-Paul, aux « grands défis » d'aménagement posés par le SAR, dont le défi démographique du « million d'habitants » en 2030 à l'échelle de l'île. Aujourd'hui, le contexte socio-démographique, réglementaire et législatif a évolué depuis l'approbation du document, notamment avec le ralentissement généralisé de la croissance démographique de la Réunion et la mise en application de nouvelles lois. La loi prévoit que le PLU doit être évalué 9 ans au plus tard après son approbation, l'analyse des résultats donnant lieu à une délibération du conseil municipal sur l'opportunité de

réviser ce plan. L'évaluation du PLU a été engagée en 2019 dans la perspective d'une révision générale du document d'urbanisme pour l'année 2020.

En 2019, les services de l'Etat ont par ailleurs informé la Ville que les règlements des zones A et N du PLU de Saint-Paul ne sont pas, ou plus, conformes aux exigences du code de l'urbanisme. Il conviendra donc d'enclencher une révision générale du document.

## Des opérations d'aménagement au plus près des préoccupations des habitants

### Le PRU de Saint-Paul

*Ce programme d'aménagement engagé depuis 2003, vise à améliorer le cadre de vie des habitants (création et amélioration des voiries et des réseaux divers, aménagement du débarcadère et de sites vert et bleu), dynamiser l'activité économique et touristique (création de nouveaux commerces, d'hôtels, d'espaces de restauration et de loisirs), développer et diversifier l'offre de logement en favorisant la mixité sociale et enfin valoriser le patrimoine naturel et historique d'une ville labellisée « Ville d'art et d'histoire ». L'opération de renouvellement urbain du centre-ville de Saint-Paul a ainsi été organisée autour de quatre grandes polarités.*

**Le Pôle d'entrée de Ville :** il s'agit de renforcer l'attractivité du centre-ville au travers d'une offre nouvelle en matière de commerces (lot 4 : délocalisation du Super U du centre-

ville), de services (lots 1 et 3 : création d'un pôle santé et de bureaux) et de logements, organisés autour d'un mail structurant (le jardin Deck et PASEO). Dans la perspective de poursuivre les travaux d'aménagement pour la réalisation de la première partie du mail piéton, il s'agit par ailleurs d'engager la libération des emprises encore occupées par le Centre Technique Municipal (CTM).

L'année 2020 doit alors aboutir à la réitération des actes ainsi que l'engagement des travaux de construction pour les lots 1 (bureaux et commerces), 3 (centre médical, commerces et services) et 4 (centre commercial). Pour les lots 5 et 6, la SEDRE poursuit les études de programmation, notamment dans le cadre des futurs bureaux de la « Créole » et la création d'une résidence pour personnes âgées, connectée à une crèche intergénérationnelle.

Enfin, dans le cadre de la deuxième tranche de travaux d'aménagement visant à finaliser le mail piéton et la création d'une nouvelle voie de desserte, la SEDRE est dans l'attente de l'obtention du Permis d'aménager afin de lancer les marchés de démolition et de dépollution du site.

Une demande de prorogation des financements FEDER ITI sera quant à elle réalisée auprès de la Région jusqu'en 2022.

**La poursuite de l'aménagement du Front de Mer :** cet espace est construit sur la base d'un espace public dimensionnant, dédié au développement de l'activité touristique et des loisirs avec des équipements ouverts sur le mer, ainsi qu'une requalification de l'espace « marché forain » et du marché

couvert. Il doit également permettre d'accueillir des logements libres et intermédiaires, des commerces ainsi qu'un pôle administratif.

**Le pôle d'entrée de Ville Sud :** ce secteur doit structurer la partie méridionale du centre-ville, avec la réalisation d'espaces de détente, de logements libres et intermédiaires ainsi que de commerces de proximité.

**La redynamisation du Centre-ville :** l'ex-Centre Hospitalier Gabriel Martin (CHGM) sera positionné au cœur cette redynamisation du Centre-ville saint-paulois.

**Les RHI et opérations de logements :** indépendamment des quatre grandes polarités identifiées dans le PRU de Saint-Paul, des actions visant à lutter contre l'habitat insalubre seront poursuivies avec les travaux d'aménagement de « l'îlot Étang » et la finalisation des études de l'îlot Poule d'Eau.

touristes, le bassin de Saint-Gilles-les-Bains est malheureusement victime de son succès, avec pour conséquence un certain nombre de conflits d'usage ayant amené la collectivité à prendre des mesures radicales afin d'assurer la préservation et la pérennité de la zone balnéaire emblématique de la Réunion.

#### Propriéter : les Occupants sans titre

La Commune poursuit la régularisation des Occupants Sans Titre qui ont édifié leurs habitats sur des entités foncières communales.

#### Des études urbaines pour Saint-Gilles-les-Bains

Le bassin de vie de Saint-Gilles-les-Bains compte parmi les territoires les plus attractifs de la Commune.

Constitué de quatre secteurs balnéaires (Boucan canot, Saint-Gilles-Les-Bains, Hermitage-Les-Bains et la Saline-Les-Bains) extrêmement attractifs pour les Réunionnais et les

# Les grandes opérations d'aménagement du territoire

## La ZAC Saint-Gilles

La ZAC Saint-Gilles vise à permettre la structuration, la diversification et la consolidation de l'offre en matière d'hébergement touristique (hôtels, résidences hôtelières), d'espaces publics de qualité (avenue du bord de mer) et de zones de loisirs (espaces de détente, aires de jeux).

## La ZAC Saline

Cette opération de grande ampleur, intègre un projet de structuration du Bourg de la Saline qui vise à le conforter comme pôle stratégique des mi-pentes des Hauts de l'Ouest.

## La ZAC Sans-Souci

La ZAC Sans-Souci concourt au développement stratégique du secteur nord du territoire communal. C'est une opération d'aménagement complexe qui repose sur la résorption de l'insalubrité, la structuration du quartier et la mise en valeur de ses atouts touristiques.

## La ZAC Eperon

La ZAC Éperon est principalement destinée à un usage résidentiel, ainsi qu'à l'implantation de zones d'activités et de commerces. Cette ZAC a la particularité d'être composée de 8 RHI, toutes en phase d'achèvement en matière d'aménagement. Outre ces opérations de RHI, divers équipements sont programmés comme la requalification de la RD 10, la création du carré de L'Éperon et d'un parc urbain, ou encore de pôle tertiaire, commercial et artisanal.

## Le Bourg du Guillaume

Il s'agit de poursuivre les travaux de structuration du Bourg du Guillaume à travers la programmation de logements, d'un pôle d'activité avec commerces, services et artisanat et de la requalification de divers espaces publics et voiries.

## La RHI Trou d'eau

Le quartier de Trou d'Eau est concerné par une opération de Résorption de l'Habitat Insalubre, qui doit permettre de régulariser la situation des occupants dits historiques du secteur via des projets de cessions de lots bâtis, d'acquisitions/améliorations ainsi que de LES (Logements Evolutifs Sociaux).

## La RHI Bois Rouge

Cette RHI doit permettre la réalisation d'un programme de constructions de près de 317 logements ainsi que la mise en œuvre d'équipements structurants devant répondre aux besoins identifiés sur le secteur.

## La RHI Bouillon 1

Cette RHI doit permettre la réalisation d'un programme de constructions de près de 113 logements ainsi que la mise en œuvre d'équipements structurants devant répondre aux besoins sur le secteur.

## La RHI Bouillon 2

Dans la lancée de la RHI Bouillon 1, le périmètre d'étude nommé Bouillon 2 va permettre de poursuivre la résorption des habitats insalubres et la requalification des voiries internes au quartier.

## La promotion du logement pour tous au travers du parcours résidentiel

En 2020, la Ville entend poursuivre sa politique active en matière de production de logements aidés afin de répondre à l'aspiration légitime de chaque Saint-Paulois à bénéficier d'un logement correspondant à ses besoins.

- L'aménagement d'un territoire résilient face aux aléas climatiques, avec le maintien d'un effort financier important pour les travaux d'entretien et de sécurisation de la voirie, notamment aux abords des écoles, intégrant également une gestion durable du pluvial ainsi que le confortement des ouvrages d'art.
- La poursuite de l'accompagnement des opérateurs au déploiement de la fibre sur tout le territoire.

## Les infrastructures au service de l'accessibilité du territoire

La politique de la Ville en matière d'accessibilité du territoire pourra s'appuyer en 2020 sur les grands axes de développement suivants :

- La co-réalisation d'un programme ambitieux d'aménagement de routes départementales en zone agglomérée dont la part communale est estimée à hauteur de 600 000 €.
- La poursuite de son programme de désenclavement du monde rural ainsi que le classement de nouvelles voies dont la maîtrise foncière est assurée.
- La finalisation de sa participation à l'aménagement des voies d'accès au Centre Hospitalier Ouest Réunion et la requalification de certaines voies urbaines structurantes telles que le chemin Combavas à la Plaine ou encore le chemin Lévêque à la Saline.

## L'amélioration du cadre de vie et l'accompagnement à la transition écologique

Pour préserver le territoire Saint-Paulois, la Ville devra s'attacher à poursuivre la lutte contre les pollutions et nuisances du territoire, en particulier, la lutte contre la dengue et celle contre les dépôts sauvages.

L'amélioration du cadre de vie saint-paulois pourra également s'appuyer en 2020 sur la poursuite de la valorisation de ses espaces verts ainsi que le déploiement et l'amélioration des équipements de proximité.

L'accompagnement à la transition écologique se déclinera enfin par la poursuite des actions de sensibilisation et d'éducation au développement durable, l'amélioration de la gestion des déchets communaux et leur revalorisation et la maîtrise des coûts de fonctionnement.

# Le développement économique local

*En lien étroit avec le TCO, les autres collectivités et les chambres consulaires, la Ville de Saint-Paul pilote et participe à la mise en œuvre de la stratégie territorialisée du développement économique et touristique de la Collectivité permettant d'anticiper les enjeux à venir et d'assurer l'attractivité du territoire.*

*En 2020, la Ville poursuivra ainsi ses actions en matière de gestion du domaine public et des zones d'attractivité telles que les marchés, ainsi que sa contribution aux orientations stratégiques liées aux aspects économiques et touristiques des projets structurants (projet d'aménagement, projet de développement des Hauts).*

## Le développement maîtrisé des actions économiques sur le domaine public

### La gestion du domaine public

En 2020, la Ville procédera à la signature de l'avenant à la convention de gestion du DPM – Domaine public maritime, confiée par l'Etat à la Ville en 2007. Cette convention a en effet fait l'objet en 2019 d'une réactualisation prenant en considération les modifications des limites géographiques et les contraintes du territoire (demande accrue d'activités, forte fréquentation, gestion de contentieux sur certaines zones)

La SPL Tamarun reste par ailleurs un partenaire privilégié dans cette gestion au regard des équipements et des espaces qu'elle gère sur le secteur. Il s'agira alors de renforcer la coordination et les échanges de bonnes pratiques pour une meilleure efficacité dans nos missions respectives.

### La poursuite de la dynamisation des centres-villes

La collectivité finalise le FISAC du centre-ville de Saint-Paul avec l'engagement des premières opérations de rénovation des devantures et unités commerciales et en améliorant l'application smartphone « vos commerçants ».

Parallèlement à ces actions, elle entend poursuivre en 2020 les animations associant économie et culture au service de la redynamisation de la Ville.

Suite à l'obtention récente de la subvention FISAC pour le centre-ville de Saint-Gilles, les premières actions seront par ailleurs engagées sur cette zone dès le premier trimestre 2020 : réflexion sur la charte des devantures commerciales, cahier des charges pour l'application smartphone, identification des commerces nécessitant une rénovation, animations générales et spécifiques. Cela contribuera alors à la dynamisation de la station balnéaire et à l'enclenchement d'une démarche qualité des commerces.

La Ville s'est plus globalement engagée à une collaboration renforcée avec les commerçants : elle organise ainsi la mise en place dans tous les centres-villes d'une coordination permanente des acteurs publics-privés du commerce par l'organisation de réunions de travail thématiques en fonction des événements programmés.

### **La gestion des marchés forains et du Parc Expobat**

#### **Les marchés du centre-ville de Saint-Paul**

La gestion de ces marchés devra en premier lieu intégrer une dimension environnementale : pour cela, il est proposé d'accentuer et de renforcer le projet expérimental de récupération et de transformation des déchets organiques.

Un axe important de développement du marché du front de mer est par ailleurs l'entrée dans la

phase opérationnelle de l'opération relative au PRU de Saint-Paul qui prévoit différents scénarios sur la plaque confortant et sécurisant la zone du marché tout en préservant sa capacité d'accueil.

La rénovation du marché couvert de Saint-Paul sera également d'actualité avec la préparation du déplacement des forains vers une zone tampon, le temps de la réalisation des travaux, et en coordination avec l'opération relative au PRU.

#### **La gestion du parc Expobat**

La gestion du parc Expobat doit faire l'objet, en 2020, d'une analyse en vue d'une meilleure gestion.

La structure nécessite de plus une rénovation générale pour être mise aux normes et pour améliorer ses équipements : toilettes, espaces de restauration, billetteries, poste de secours, réseaux électriques et réseaux d'eau.

## La contribution aux orientations stratégiques liées aux aspects économiques et touristiques des projets structurants

### L'accompagnement des porteurs de projets et la valorisation de la destination Saint-Pauloise

En 2020, la Ville de Saint-Paul souhaite renforcer sa démarche d'accompagnement des porteurs de projet en pérennisant ses missions de conseil et d'information auprès des acteurs économiques.

### La contribution aux projets d'aménagement à caractère économique

La définition, la mise en œuvre et l'évaluation de la stratégie de la Ville en matière de développement économique ne pourra être pertinente que si elle reste en lien avec les opérations d'aménagement.

Les services veilleront donc à ce que les opérations d'aménagement s'intègrent et contribuent au développement économique du territoire dans sa globalité : développement des filières économiques, développement de l'offre foncière et immobilière.

#### Le projet « Porte de parc Maïdo »

La démarche « Porte de parc » consiste à mettre en tourisme et à favoriser le développement économique de la zone Guillaume / Petite-France / Maïdo par la mise en valeur des patrimoines du territoire.

## La sécurité du territoire, un enjeu stratégique maîtrisé

### Une délinquance générale maîtrisée

Pour atteindre l'objectif prioritaire de réduction de la délinquance sur notre Commune, l'ensemble des policiers municipaux et des agents de surveillance de la voie publique (ASVP) seront fortement mobilisés aux côtés des forces de la gendarmerie nationale, pour assurer la sécurité, la salubrité, le bon ordre et la tranquillité du territoire et de ses habitants.

### Le renforcement de la politique de proximité et de spécialisation des unités de la Police municipale

Il conviendra de renforcer l'effectif de la Police municipale afin de rapprocher les équipes des administrés et de consolider notre action en termes d'ilotage et de proximité.

### La surveillance des plages et la gestion du risque requin

Au titre de son pouvoir de police dans la bande des 300 mètres du littoral et au regard des enjeux touristiques et économiques que constituent le retour des activités nautiques sur sa zone balnéaire, la Commune souhaite adopter une nouvelle stratégie d'approche en matière de gestion du risque requin en s'appuyant sur les dernières avancées technologiques.

# Une administration agile

## La dématérialisation des procédures et le déploiement de solutions libres

La dématérialisation des factures est un élément important de la stratégie de réduction des coûts. Si les avantages d'un tel dispositif sont nombreux, le passage à l'échange de factures électroniques doit respecter plusieurs contraintes pratiques et légales, tant au niveau du mode de facturation choisie (structurée ou non structurée), que de l'authentification de la procédure par la signature électronique ou de la conservation des documents suite à l'archivage électronique. Pour faire suite à l'obligation pour toute entreprise de dématérialiser ses factures à destination des pouvoirs publics, la Ville a d'ores-et-déjà enclenché un chantier de **dématérialisation de sa procédure de certification du service fait...**

Parallèlement au déploiement du chantier de dématérialisation des factures, **la Ville prévoit également de déployer une nouvelle solution de gestion électronique de courrier qui, en plus d'être plus complète, est libre et open source ;** entièrement

modulable et adapté aux besoins des collectivités, cette solution intégrera nativement les fonctionnalités avancées : plan de classement, thesaurus, dossier, gestion des contacts et adresses avancées avec aide à la saisie, intégration de modèle de courriers réponse avec Libre Office, gestion des délais de réponses, réponse par mail, module de statistiques, parapheur électronique.

## Le contrôle de gestion

Lors de son contrôle, la Chambre régionale des comptes a pointé la nécessité de mettre en place une cellule de contrôle de gestion. L'étape préalable de cette mise en place sera alors la mise en place d'audits complémentaires dans les domaines prioritaires identifiés que sont :

- les relations avec les associations,
- l'utilisation des moyens communaux,
- la politique de ressources humaines.

## Les ressources humaines

fonctionnement de notre organisation pour pouvoir répondre efficacement aux nouvelles contraintes qui s'imposent.

### La maîtrise de la masse salariale

Sans attendre la mise en place des audits précités, il conviendra d'ores-et-déjà d'inscrire la commune dans une démarche de maîtrise de sa masse salariale tout en assurant le développement d'un service public de qualité.

### La mise en œuvre de la nouvelle loi de transformation de la fonction publique

La loi du 6 août 2019 (n°2019-828) vient réformer de nombreuses dispositions applicables à la fonction publique. Cette loi entend notamment promouvoir un dialogue social plus stratégique et efficace dans le respect des garanties des agents publics, transformer et simplifier la gestion des ressources humaines et des agents publics et favoriser la mobilité des agents publics.

Dès 2020, il est donc impératif de définir les lignes directrices de gestion, dont le principe a été posé par la présente loi. Ces lignes devront définir une stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines portant plus particulièrement sur la gestion prévisionnelle des emplois, effectifs et compétences, la politique d'avancements de grade et de promotions internes et la valorisation des parcours professionnels.

### La prévention et la sécurité au travail

La Commune doit enfin s'engager dans une démarche globale de mise à jour de son Document unique et de mise en œuvre des actions correctives qui en découleront.

Face au contexte sanitaire, il conviendra par ailleurs d'adapter le

